

LE PATRIOTE

Hebdomadaire d'informations, d'analyses et d'opinions

200 Frs

*Méfiez-vous
de l'homme
nu qui vous
propose
sa chemise.*

Ecair

ENTRE L'AUDIT ET LA DIRECTION, QUI DIT LA VÉRITÉ?



Créée en 2011, la compagnie aérienne Equatorial Congo Airlines (Ecair) a fait faillite, cinq ans seulement après sa naissance. Dans la recherche des causes à l'origine de cette mise en déroute accélérée, le ministère des finances avait commandé un audit qui vient de publier ses conclusions. Il révèle de graves et incompréhensibles dysfonctionnements de gestion. Ce que récusé véhémentement la direction générale d'Ecair qui affirme que les vraies raisons sont à rechercher plutôt dans son financement qui n'était pas à la hauteur de ses ambitions. Entre les auditeurs et la direction, qui dit la vérité ?

7



Paul Marie Mpouélé à Mathias Dzon

**« LE PÈRE S'EST
PERMIS DE PISSER
SUR LES GENOUX
DE L'ENFANT »**

5

Concertation de Ouesso

L'UPADS PRÉSENTE LES RAISONS DE SA PARTICIPATION

4

Législatives 2017

LES DÉFIS QUI ATTENDENT LES NOUVEAUX MINISTRES FUTURS CANDIDATS

6

LES PARTIS DU CENTRE RÉCONCILIÉS

Les coordinations des partis politiques du Centre représentées par Jean Michel Bokamba Yangouma, Luc Daniel Adamo Matéta et Digne Elvis Tsalissan Okombi se sont retrouvées le 15 mars dernier au siège de l'Union pour la Reconstruction et le Développement du Congo (Urdc), en vue d'examiner la pénible situation du Centre et d'accorder leurs violons.

6

BRAZZAVILLE REND UN HOM- MAGE À GEORGES BALANDIER

6

15 NINJAS TUÉS ET DU MATÉRIEL DE GUERRE SAISI

Tel est le bilan d'une altercation armée entre les Ninjas Nsiloulou et la force publique à Reine Ville, localité située à quelques encablures de Madzia. Cette information a été annoncée par la direction générale de la police, jeudi 16 mars 2017 dans un communiqué de presse lu à la télévision nationale.

6

Pierre Mabiala face aux ONG des droits de l'homme :

«IL N'Y A PAS DE PRISONNIERS POLITIQUES AU CONGO»

3

QUE FONT LES AGENTS MUNICIPAUX DE BRAZZAVILLE ?

2

BRAZZAVILLE REND UN VIBRANT HOMMAGE AU SOCIOLOGUE FRANÇAIS GEORGES BALANDIER

Il s'est tenu dans la capitale un colloque international du 17 au 18 mars dernier pour rendre un hommage à cet éminent sociologue qui a contribué à immortaliser Brazzaville à travers son célèbre ouvrage la sociologie des Brazzavilles Noires paru en 1955. Cet ouvrage a permis d'ouvrir des perspectives nouvelles à l'ethnologie et à la sociologie françaises en ce qui concerne les études des sociétés africaines. L'ouverture de ce colloque international s'est déroulée sous la présidence du premier ministre, Clément Mouamba, en présence de certains ministres, de l'ambassadeur de France Bertrand Cochery, de celle du président de l'association internationale des sociologues de langues française Marc-Henri Soulet. Le maire de Brazzaville, Hugues Nguélonde dont la ville a servi de matériau à l'étude du sociologue français ne pouvait rater l'opportunité offerte par la tenue de ce colloque.

L'ouverture des travaux du colloque a donné lieu à plusieurs interventions dont celle du maire de Brazzaville. Ce dernier, après avoir souhaité la bienvenue aux participants venus de France, de Suisse, du Canada, de Dakar, de Yaoundé et de la Rdc, a fait une promesse importante aux organisateurs du colloque international. Lors du prochain conseil municipal de la ville de Brazzaville, une délibération sera prise pour débaptiser une rue et qui recevra le nom de Georges Balandier. Sur le même registre, le premier ministre Clément Mouamba a suggéré à l'Université Marien Ngouabi de faire porter le nom du sociologue français à un de ses amphithéâtres. Ce, après avoir loué l'état des relations entre la France et le Congo. Mais auparavant, le premier ministre a soutenu que l'implication gouvernementale dans ce colloque, répond au souci d'affirmer, devant cet aéropage d'enseignants et de chercheurs deux certitudes. D'abord celle de devoir de mémoire à l'égard de Georges Balandier pour le rôle de pionnier qu'il a joué dans le renouveau des sciences sociales et humaines et également à l'endroit de ses collègues. Il a reconnu que tous étaient des hommes de conviction, à l'autorité scientifique consacrée. Ce n'est pas tout. Selon le premier ministre, ils ont ouvert l'Afrique Equatoriale Française aux questionnements et à la lucidité des sciences sociales et humaines au sein de l'institut des études centrafricaines qui deviendra plus tard le centre de l'Orstom. Par ailleurs, Clément Mouamba a dit la digne fierté de Brazzaville d'avoir offert à la postérité des œuvres pionnières comme la sociologie des brazzavilles noires qui ont fécondé des travaux ultérieurs de différents chercheurs. Au nombre desquels des compatriotes dont le premier ministre a loué l'intelligence et la sagacité.

Ensuite la certitude de l'obligation d'action. Ici, Clément Mouamba exprimé sa conviction du rôle que peuvent jouer les sciences sociales et hu-



maines dans la gestion de la cité. L'Afrique en général et le Congo en particulier le Congo, affirme-t-il, ont un double besoin. Celui de mieux connaître son univers social pour mieux agir. Pour cela, a-t-il laissé entendre, il faut décupler la capacité de la gouvernance pour documenter la décision publique, anticiper les effets pervers de nos sociétés en mutations. Ainsi, les sciences humaines et sociales, une fois maîtrisées sont un atout de premier plan pour que les congolais se connaissent eux-mêmes dans un monde en proie à la normalisation presque forcenée, à l'uniformisation voire au conformisme. Il a ajouté en précisant qu'elles peuvent venir à l'appui des gestionnaires de la cité. Le président de l'association internationale des sociologues de langue française ainsi que l'ambassadeur de France qui sont intervenus ont également mis en exergue l'influence décisive de Georges Balandier dans les sciences sociales et humaines. Il a fondé le centre d'études africaines et les cahiers d'études africaines. On lui doit d'avoir inauguré la première chaire de sociologie africaine à la Sorbonne. Mais surtout d'avoir permis aux sciences sociales et humaines de regarder autrement l'Afrique et les Africains. Comme il aimait à le répéter, l'Afrique est ma Sorbonne, mon institu-

trise". Ces deux orateurs n'ont pas manqué de souligner la place de Brazzaville dans l'œuvre de Georges Balandier. Mais l'on retiendra l'intervention du président du comité scientifique du colloque international et vice-président de l'association Géopolitique Africaine Henri Ossebi. Dans un mot bref cependant très riche en enseignements, la cheville ouvrière de ce colloque a fait la genèse de ce dernier motivé par l'intérêt moral et la nécessité scientifique d'honorer la mémoire de Georges Balandier à Brazzaville. Il a conclu son mot en invitant les participants au colloque, comme il le dit, à s'acquiescer lors de ces travaux de la dette scientifique contractée à l'égard de leur maître pour que la magie de don et de contre don chère à Marcel Mauss opère. La 2^{ème} partie des travaux du colloque a été consacrée aux communications des enseignants et chercheurs autour des différents profils du maître en l'occurrence Georges Balandier. Au nombre des intervenants figuraient des anciens étudiants qui ont eu pour directeur de thèses l'africainiste. A noter que pendant les travaux, les documentaires sur l'illustre disparu ont été projetés à l'attention des participants.

Laurent Lepossi

LIBRES PROPOS

QUE FONT LES AGENTS MUNICIPAUX DE BRAZZAVILLE ?

Osons cette fois-ci une attaque frontale pour espérer, peut-être, que les choses vont enfin commencer à bouger. En effet nous avons à maintes reprises vitupéré certains comportements déviants qu'affichent avec ostentation de nombreux citoyens de la ville capitale, notamment leur propension à restreindre l'espace public au profit de leurs propres parcelles qu'ils récalibrent selon leur gré, sans que cela n'émeuvent ceux-là mêmes qui sont chargés de réprimer de tels actes et ainsi maintenir l'équilibre géométrique de la cité. Pour tout dire, il est aujourd'hui monnaie courante à Brazzaville qu'un individu entreprenne des travaux de construction jusqu'au beau milieu d'une rue, en ayant tout le temps de terminer sa triste besogne puisqu'aucun agent de la mairie ne vient lui dire ne fut-ce qu'un mot.

Nous avons vainement suggéré que des équipes mixtes composées d'agents de la mairie, de policiers et de représentants des services du ministère des Grands Travaux soient déployées de manière quasi-permanente dans les différents quartiers pour veiller sur l'intégrité de la superficie de la ville et sanctionner le cas échéant ceux qui y portent atteinte. Aujourd'hui le mal ne cesse de s'aggraver et les agents municipaux qui s'en foutent comme de leur première chemise multiplient au contraire des débrayages qui leur permettent de battre des records en cette période où, malgré la dureté des temps, de nombreux patriotes continuent de respecter la trêve sociale conclue depuis plusieurs années.

De toute évidence, les travailleurs de la mairie de Brazzaville ne savent pas qu'avant de lancer une grève il faut pouvoir la justifier. Quand celle-ci a trait à des considérations relatives aux émoluments des travailleurs, la meilleure manière de la justifier c'est de s'appliquer au travail. Certes le droit de grève est un droit unanimement reconnu. Notre constitution en son article 32 précise d'ailleurs qu'« à l'exception des magistrats et des agents de la force publique, les libertés syndicales et le droit de grève sont garantis ». Mais le texte fondamental se hâte de stipuler que cette garantie n'est valable que « dans les conditions déterminées par la loi ».

Dans le cas des travailleurs municipaux de Brazzaville, ces grèves dont ils agitent sans cesse la menace pourraient être jugées d'illégalité au regard de la loi en vigueur. La municipalité n'est pas composée que du magistrat municipal (le maire), de ses adjoints et des conseillers municipaux. La municipalité c'est l'œuvre de tous ceux qui travaillent à la mairie. Le maire n'est pas un fakir, il n'est pas muni d'une baguette magique lui permettant de remettre de l'ordre là où il faut, sans l'apport de ses collaborateurs. Le maire n'est pas omniscient. Il n'a nullement le don d'ubiquité c'est-à-dire la capacité d'être partout à la fois. La force d'un maire vient d'un effet de synergie, c'est-à-dire de l'action coordonnée de plusieurs éléments qui ici sont représentés par les différents services de la mairie ainsi que d'autres institutions travaillant dans le même sens. En tout état de cause, l'apport de tous ses collaborateurs est déterminant.

De grands efforts ont été fournis par la direction de la mairie pour que la ville soit au diapason des autres villes en matière d'assainissement. La société Averda œuvre sans répit pour que ce rang soit tenu. Mais des citoyens inconséquent continuent de jeter des ordures ménagères dans les caniveaux, ignorant superbement les poubelles et autres vide-ordures installés par Averda. Sans que l'administration municipale n'émette un seul clignement d'œil. La peur du gendarme, dit-on, est le début de la sagesse. A quand la peur du gendarme « agent municipal » ?

Aimé Raymond Nzango

Pierre Mabiala face aux ONG des droits de l'homme :

«IL N'Y A PAS DE PRISONNIERS POLITIQUES AU CONGO»

Le ministre de la justice, des droits humains et de la protection des peuples autochtones, Pierre Mabiala a eu une séance de travail, le 16 mars 2017 à son cabinet de travail, avec des acteurs de la société civile et des ONG œuvrant dans le domaine des droits de l'homme. Cette séance qui inaugure une série de concertations périodiques aura été une occasion propice pour un échange convivial entre les deux parties. Elle a permis de comprendre que, des détenus présentés comme des prisonniers politiques en République du Congo, sont en fait des prisonniers de droit commun.

Dans la phase préliminaire, le ministre Pierre Mabiala a rappelé quelques principes régissant les droits de l'homme en République du Congo, à commencer par la constitution du 25 octobre 2015. Ces rappels ont porté sur la sacralisation de la personne humaine (article 8) ; les frontières de l'exercice pour tout citoyen de ses droits, notamment le respect des droits d'autrui et le respect de l'ordre public ; l'abolition de la peine de mort ; l'interdiction de tout acte de torture, de traitement cruel, inhumain ou dégradant ; l'inviolabilité de la liberté de la personne humaine.

Le ministre de la justice a ensuite rappelé aux artisans des droits de l'homme, que le Congo honore ses obligations, en rapport avec les nombreux instruments internationaux qu'il a ratifiés. C'est à ce titre, qu'il se soumet aux mécanismes de l'examen périodique universel à Genève, afin de répondre à toutes les allégations de violation des droits de l'homme qui sont imputées au Congo.

A propos de la saisine ou l'information des instances internationales dans le cadre de la procédure de la requête, le ministre a insisté sur le fait que celle-ci est subordonnée à l'épuisement de la procédure interne. L'orateur a fait remarquer qu'à ce jour, aucun recours, fut-il administratif ou judiciaire, n'a été initié au plan interne soit par une victime des droits de l'homme, soit par une ONG travaillant dans ce même cadre agissant de bonne foi.

Pendant plus de six heures, les artisans des droits de l'homme ont abordé sans retenu, les situations considérées comme des violations des droits de l'homme en République du Congo, l'année qui vient de s'écouler en présence des journalistes. Au nombre des intervenants on peut citer : Germain Céphas Ewangui de la Convention nationale des droits de l'homme (Conadho) ; Jocelyne Milandou (Asso-

ciation des femmes juristes du Congo) ; Loamba Moké l'Association pour les droits humains dans l'univers carcéral (ADHUC) ; Parfait Dihoukambo (Réseau national des peuples autochtones) ; Trésor Nzila (OCDH).

Entre autres problèmes évoqués, figurent la précarité de la situation économique et sociale de la plupart des congolais ; la pratique de la torture dans les lieux carcéraux ; la rupture constante de la fourniture des anti-rétroviraux ; les conditions de détention de certains prisonniers considérés comme des prisonniers politiques ; la persistance des inégalités sur le genre ; la loi portant protection des peuples autochtones toujours sans texte d'application plus de cinq ans après sa promulgation ; la surpopulation des lieux carcéraux ; la mort en prison de détenus ; les mauvaises conditions de détention ; les méthodes d'arrestation par la police non conformes à la loi ; la régularisation des visites des lieux de détention ; la lenteur des tribunaux à rendre justice ; le déplacement forcé des populations du département du Pool.

Chacune des préoccupations a donné lieu à une réponse détaillée du ministre en charge des droits humains. A propos de la situation des prisonniers politiques par exemple, soulevée par plus d'un intervenant, il a déclaré que « ce terme n'existe pas en droit pénal congolais. Il n'y a pas de prisonniers politiques au Congo. Comme la loi n'a pas prévu cette terminologie, on ne peut pas inventer. C'est une aberration, une exagération, un abus de langage. On parlerait de prisonnier politique si on avait affaire à des prisonniers d'opinion. Or, la loi sur la liberté de communication a dépénalisé les délits d'opinion. Tous les détenus sont des prisonniers de droit commun, parce qu'ils auront commis des infractions prévues par la loi pénale ».

Abordant la question relative à la torture, l'orateur a beaucoup plus pointé du doigt,



Une vue de la séance de travail

des hommes en uniforme agissant par excès de zèle. Les droits de l'homme ayant pour premier défenseur la victime, le ministre a demandé à chaque victime de saisir la justice, car les organismes des droits de l'homme ne peuvent se substituer à la justice. Le directeur général des droits humains Philippe Ongagna, a annoncé l'inscription en cours, de l'infraction de torture dans le code de procédure pénal.

Au cours de cette rencontre, Pierre Mabiala a appelé

les activistes des droits de l'homme, à faire preuve d'un minimum d'objectivité dans leurs rapports. Le cas de celui produit par l'OCDH sur le Congo truffé de contre-vérités, dont le ministre a balayé d'un revers de main le contenu. Pourquoi manifester tant d'acharnement, nourrir tant de haine pour sa patrie ? Pourquoi cette tendance à vouloir toujours victimiser des présumés criminels et présenter le gouvernement comme un bourreau, comme si les droits des victimes ne

comptent pas ? Pourquoi les ONG des droits de l'homme gardent le silence, face aux actes de terrorisme et de banditisme, posés par les Ninjas Nsiloulous à la solde de leur maître Ntoumi ? « Ces réunions sont faites pour que nous nous disions les choses franchement, des vérités et des contre-vérités », a conclu le ministre de la justice et des droits humains.

Dominique Maléla

La parabole de l'éléphant

RELATION DE L'ÉLÉPHANT AU TEMPS

Que ferai-je aujourd'hui ou demain ? Comment rattraper le temps perdu ?... Telles sont, entre autres, les interrogations de ceux qui veulent donner un sens à leurs lendemains, en rapport avec le temps. Ce temps qui évolue à sens unique et que l'on ne saurait remonter. Ce temps qui s'écoule sans considération pour les choses extérieures.

A en croire certaines cultures, l'éléphant fait partie des rares animaux qui savent rattacher leurs préoccupations quotidiennes à la rotation des instants. Dès sa naissance, il est initié à la gestion du temps et sait donner la preuve de sa bonne relation à cette constante universelle qui empêche que tout dans la nature, se déroule au même moment. Ainsi, très tôt un éléphant est amené à bien tenir le calendrier et l'agenda du groupe : le temps du sommeil et des repas, ainsi que celui de la marche et des longues expéditions transfrontalières.... Les anciens du groupe lui inculquent tous les contours de la relation au temps, en tenant compte de leur environnement.

Ainsi, dans la vie de l'éléphant, rien ne se fait au hasard : il prend ses décisions à l'équerre, en lisant dans la position des étoiles, l'inclinaison du disque solaire ou lunaire. Par exemple, le cycle de ses migrations périodiques est suggéré par les saisons qu'il respecte dans leurs moindres détails... Il a une parfaite connaissance du déclenchement et de la durée de chaque phénomène naturel comme la pluie, la sé-

cheresse ou les catastrophes (inondations, feux de brousses...) Dans la jungle, rien ne lui échappe.

Loin et proche des humains en même temps, l'éléphant a aussi conscience des phénomènes sociaux comme les guerres, les épidémies, la mort... Mais, ne pouvant prévenir la société humaine de manière explicite, il se contente de faire des apparitions que l'homme aveuglé ne saurait, ni interpréter, ni éviter.

Dans la plupart des mythologies, il est saisi comme le gardien du temps ; le temps qu'il mesure non pas avec une montre mais, avec sa seule mémoire, en harmonie avec ses entrailles. Dans la culture africaine, l'éléphant est lui-même un indicateur du temps, puisque ses mouvements influencent souvent l'agenda de l'homme. On dit de cet animal qu'il ne se trompe jamais de temps, qu'il ne veut jamais perdre du temps. Si chez les humains « le temps c'est de l'argent », chez les éléphants, le temps se confond avec la vie elle-même : le temps, c'est la vie. C'est la grande valeur qu'il suggère à l'homme : en toute circonstance, il faut savoir écouter l'appel du temps, le temps qui ne s'adresse ni à l'œil nu, ni à l'oreille, ni au nez..., mais au fin fond du cœur. « Savoir sonder son for intérieur pour écouter la voix du temps, tel est l'un des nombreux messages de l'éléphant aux humains », a conclu mon grand-père.

Jules Débel

Concertation de Ouessou

L'UPADS PRÉSENTE LES RAISONS DE SA PARTICIPATION

Absente à Sibiti en juillet 2015, l'Union panafricaine pour la démocratie sociale (UPADS) a pris part à la concertation organisée à Ouessou les 8 et 9 mars 2017. Cette participation fait l'objet de diverses interprétations dans les milieux de l'opposition. Le premier secrétaire de cette formation politique Pascal Tsaty Mabiala a organisé une conférence de presse, pour expliquer à ses militants et à l'opinion, les raisons de la présence à ces assises, de cette formation politique qui était pourtant absente à Sibiti.

Pascal Tsaty Mabiala a ouvert cette conférence de presse qui s'est tenue le 15 mars 2017 au siège de son parti, par un rappel : « après la publication des résultats officiels des élections de mars 2016, l'UPADS avait officiellement donné sa position politique. Elle consistait entre autres, à poursuivre le combat pour la gouvernance électorale, dans le but de doter notre pays d'un système électoral performant et équitable, débarrassé des scories dont il souffre encore ». C'est à ce titre que ce parti a répondu favorablement à l'invitation du gouvernement, « afin de conforter la position du parti, sur ce qui devrait être le processus électoral en République du Congo ».

La présence à ces assises n'est ni un temps perdu, ni une compromission comme le prétend une certaine opinion. L'UPADS est allée à Ouessou avec quatre propositions. Trois d'entre elles ont été prises en compte. Il s'agit de la recomposition de la Commission nationale électorale indépendante ; la réalisation d'un découpage électoral transitoire et minimal ; le plafonnement des dépenses de campagne. L'organisation d'un recensement couplé à la biométrie n'est pas possible pour le moment, pour des raisons évidentes.

« A propos de cette biométrie, le souhait était que cette opération se réalise maintenant mais, on nous a donné quelques explications techniques qui ont une certaine pertinence », a reconnu l'orateur, avant de s'assurer de la promesse du gouvernement de réaliser la biométrie, lors de la prochaine élection présidentielle. « Ce n'est pas parce qu'on n'a pas obtenu la biométrie que les conclusions de Ouessou sont multipliées par zéro. C'est quand même une opération très sérieuse. Lorsqu'on la rate, c'est la catastrophe. La biométrie n'est toujours pas la panacée. Elle n'a rien réglé au Gabon », a déclaré Pascal Tsaty Mabiala.

Ce dernier pense qu'à Ouessou, les participants sont parvenus à des avancées qu'on n'a pu atteindre lors des précédentes concertations. Le cas du découpage électoral transitoire et minimal,



Pascal Tsaty Mabiala

en attendant le découpage définitif. Celui-ci a-t-il relevé, sera fait en tenant compte de la population de chaque entité administrative, après le recensement général de la population prévu pour l'année prochaine. « Ce n'est pas encore le découpage électoral, mais les lignes ont bougé. De 139 circonscriptions, les élections de juillet prochain prendront en ligne de compte 12 nouvelles circonscriptions », a-t-il dit.

A la question de savoir quelle sera la réaction si le gouvernement ne tenait pas parole, la réponse du premier secrétaire de l'UPADS est claire : « nous ne prendrons pas les armes ; nous n'entrerons pas en rébellion. Nous jouerons à fond notre rôle de tribunicien. On n'arrêtera jamais de discuter avec le gouvernement. C'est ça une opposition démocratique. Nous n'avons pas d'autres moyens que cela. Nous sommes pour une démocratie républicaine, apaisée ».

A propos de certains membres de l'opposition qui considèrent la participation de l'UPADS comme une trahison, Pascal Tsaty Mabiala estime que sa formation politique a agi librement, en conformité avec le vœu des militants. « Nous sommes allés à cette concertation et nous ne le regrettons pas. On n'a pas de leçons à donner à ceux qui n'ont pas voulu participer, tout comme nous ne voulons en recevoir de personne. Chaque parti agit en fonction de ses intérêts. L'UPADS qui compte plusieurs élus à l'Assemblée nationale et au Sénat sans oublier les conseillers n'en-

Ewo et à Dolisie, non sans avoir été décriée. « Ndzon Mathias a raconté beaucoup de choses sur nous, mais il était quand-même candidat aux législatives 2012. Ce n'est pas logique de participer à une élection pour laquelle, on a refusé de discuter des conditions de déroulement », a-t-il fait observer.

Vaut mieux être seul que d'être mal accompagné

Une certaine opinion pense que dans sa position actuelle, l'UPADS est eseuulée, isolée des autres partis de sa famille politique. Faux, a rétorqué Pascal Tsaty Mabiala avant d'expliquer : « à l'opposition, les partis légalement, dignement constitués, ayant des militants et qui ont un positionnement national, se comptent du bout des doigts. Nombreux des opposants sont des individualités. Quand vous avez des hommes et des femmes que vous devez diriger politiquement et quand vous prenez des positions qui entrent dans la radicalité incompréhensible, il faut faire extrêmement attention. Vaut mieux être seul que d'être mal accompagné. Ce fait ne nous honore pas. »

Et Pascal Tsaty Mabiala de poursuivre : « cette opposition est une opposition circonstancielle. Elle est née avec le débat constitutionnel. Il n'y a pas d'ancrage, de projet, de programme. Pourquoi voulez-vous qu'elle perdure ? Avant le débat sur le changement de la constitution, l'opposition était constituée par l'UPADS et le collectif. Nous avons créé le Focad et plus tard, André Okombi Salissa et Parfait

Kolélas ont créé l'IDC. Nous nous sommes mis ensemble à l'initiative de M. Povelé. Nous avons fait un bon bout de chemin qui a été pathétique.

Mais déjà quand nous allions à la convention de janvier 2016, une grande plateforme, le collectif avait quitté la barque, parce que Mrs Ndzon, Moukouké et Itadi n'avaient pas accepté la fusion de l'IDC-Focad et surtout, la création d'un organe supra dirigé par l'IDC-Focad. Ils ont démissionné. Quand vous parlez de l'opposition, vous ne voyez que l'IDC-Focad, aujourd'hui réduite à sa plus simple expression. L'élection présidentielle terminée, chaque parti devait faire son analyse personnelle, pour savoir si on devait continuer et comment.

Le conférencier affirme qu'après avoir tiré toutes les conséquences, de l'échec de l'objectif pour lequel ces groupements s'étaient mis ensemble, l'UPADS s'est retrouvée dans sa position de départ, avant la création de ces groupements politiques. « Pourquoi voulez-vous donc que nous continuons à chahuter avec ces anciens amis du président Sassou N'Guesso, qui sont entrés en dissidence ? L'UPADS, a-t-il souligné, « est un parti de gouvernement qui a géré ce pays. On ne peut pas se comporter comme des bandits, comme des voyous. Nous devons être des responsables. C'est cette attitude de responsabilité que d'aucuns assimilent à une sorte de compromission, alors qu'il n'en est rien du tout ».

Dominique Maléla

LES PARTIS DU CENTRE ENFIN RÉCONCILIÉS

Les coordinations des partis politiques du Centre représentées par Jean Michel Bokamba Yangouma, Luc Daniel Adamo Matéta et Digne Elvis Tsalissan Okombi se sont retrouvées le 15 mars dernier au siège de l'Union pour la Reconstruction et le Développement du Congo (Urdc), en vue d'examiner la pénible situation du Centre et d'accorder leurs violons.

Forts de ce qui précède, les partis du Centre tiennent à présenter leurs sincères excuses au Président de la République, garant de l'ordre, de la paix et de l'unité nationale d'une part, et au peuple congolais d'autre

part, pour le désagrément qu'ils leur ont causé dans leur mauvaise gestion de l'espace centriste.

A cet effet, ils décident :

- d'enterrer la hache de la division et de la discorde en privilégiant le vivre ensemble qui est synonyme de l'amour

de Dieu en leur sein ;

- de privilégier l'espace centriste au détriment de leurs intérêts individuels ;

- d'aller vers une nouvelle forme de gestion administrative du Centre plus rationnelle pour plus d'ordre, plus d'unité et plus efficace ;

- d'engager tous les responsables et militants du centre dans cette nouvelle dynamique qui conduira inéluctablement le Centre avec bonheur vers les futures échéances électorales. □

Paul Marie Mpouélé à Mathias Dzon

« LE PÈRE S'EST PERMIS DE PISSER SUR LES GENOUX DE L'ENFANT »

En réaction à Mathias Dzon pour qui « le Roc est un ramassis de jeunes sans avenir... », Paul Marie Mpouélé, regrette les attaques personnalisées de l'ancien ministre des finances qu'il a accueilli à l'opposition à peine en 2007. Le vice-président du Rassemblement de l'opposition congolaise estime que par ces propos, le Coordonnateur du Collectif des partis de l'opposition qu'il considère comme son père a pissé sur les genoux de l'enfant.

Le Patriote : Nos lecteurs veulent savoir quels rapports entretenez-vous entre dirigeants de l'Opposition ?

Paul Marie Mpouélé : Je n'ai aucun problème avec qui que ce soit à l'opposition. Le Roc et le parti des républicains n'ont non plus des situations particulières avec les autres formations politiques de l'opposition congolaise. Nous étions dans une même organisation dont l'idée de création sortait de nous et nous nous sommes battus dans la mesure du possible pour faire entendre fortement la voix de l'Opposition congolaise.

L.P. : Pourquoi dans nos colonnes, le Roc a été traité de « ramassis de jeunes sans avenir » par le président Mathias Dzon ?

P.M.M. : Par pudeur, je ne trouve pas nécessaire de répondre à cela. Mon éducation m'interdit certaines attitudes en face des aînés. Même au temps critique de nos relations, je ne peux manquer de respect pour un



être humain.
L.P. : Le Roc se contente-t-il vraiment « de quelques bribes pour manger » au lieu de faire de la vraie opposition ?

P.M.M. : J'ai déjà entendu plein d'autres conneries ! Vous savez, je suis à l'opposition depuis le 16 octobre 1997 dès que le président élu par les Congolais, Pascal Lissouba, a perdu le pouvoir en face de ceux que vous citez là. Mathias Dzon nous a rejoint en 2007, après avoir servi aux côtés du président Sassou Nguesso, comme ministre des finances, puis comme Directeur national de la Banque Centrale. Depuis que nous l'avons accueilli à l'opposition, je le considère toujours comme mon père, même si, contrairement à nos coutumes et traditions, le père s'est permis de pisser sur les genoux de son fils. Mais croyez-moi, je suis à l'opposition et j'apprécie la diversité d'opinions qu'il y a dans ce camp.

L.P. : Clairement, pour lui vous n'êtes plus opposant ?

P.M.M. : Je ne pense pas qu'il ait eu la prétention de délivrer des certificats d'op-

pas.

L.P. : Ne croyez-vous pas avoir trahi la ligne politique de départ, pour mieux dire, n'êtes-vous pas acheté ?

P.M.M. : Par qui et pour faire quoi ? S'il y avait tant d'argent à avoir quand on est à l'opposition, alors je demande à tous les acteurs majeurs de la majorité présidentielle de venir à l'opposition. C'est une insulte que l'on fait aux acteurs politiques qui luttent depuis longtemps contre un régime. Et moi, je suis de ceux qui luttent depuis 1997 face à ce régime. Comme dans une équipe de football, il faut changer de système de jeu si l'on ne parvient pas à dérouter son adversaire, voilà ma démarche. Je n'entends pas être dans les extrêmes pour faire mienne cette conception de Gandhi : « La règle d'or de la conduite est la tolérance mutuelle, car nous ne penserons jamais tous de la même façon, nous ne verrons qu'une partie de la vérité et sous des angles différents. »

L.P. : Qu'avez-vous obtenu de significatif à la concertation de Ouesso ?

P.M.M. : Le redécoupage électoral pour une meilleure représentation de notre peuple à l'Assemblée nationale,

la loi sur le plafonnement des dépenses de campagne pour donner à tous les candidats l'égalité de chances. Le choix ne pourra plus ainsi s'opérer en fonction du plus offrant, mais en fonction des idées politiques prônées par tel ou tel candidat. Tous ces engagements du gouvernement et des acteurs politiques doivent être mis en œuvre pour redonner confiance aux politiques et au peuple.

L.P. : Que dites-vous à vos amis qui rejettent systématiquement les offres de concertations ?

P.M.M. : Ils respectent leur ligne politique certainement et c'est dans leur droit. Je dis cependant qu'il faut échanger, partager pour se comprendre et faire avancer les choses. Autrement, on reste dans les extrêmes et le résultat, c'est la violence. Or, l'intelligence a horreur de la violence et l'isolement tue.

L.P. : A vous de conclure...

P.M.M. : Juste vous dire merci et de vous rappeler à vous-mêmes votre rôle de 4ème pouvoir.

Propos suscités par Ernest Otsouanga

LE PATRIOTE

Siège: 106 bis,
Rue Ewo - Ouenzé
N° MAT. 053/MCRP/DGA/DPE
DU 25 MARS 2010

Directeur Général
Patrick YANDZA

Directeur de la Publication
Guy MOUKOZA

Secrétaire Général
de Rédaction
Bertin EKANI

Rewriter
Aimé Raymond NZANGO

Equipe rédactionnelle
Laurent LEPOSSI,
Georges ENGOUMA,
Jules Débel,
Gulit NGOU,
Dominique MALELA,
Ernest OTSOUANGA

Relationniste
Anderson de MBALOE,

Mise en pages
YENGO MALANDA

Impression
RIA COMMUNICATION

Etablissement KIM

Tél. : (242) 05 566 45 60 / 06 659 81 78

- ◆ Pour la fabrication de vos cachets :
- ◆ Tampon pré-encre
- ◆ Tampon sur bois
- ◆ Tampon de poche
- ◆ Tampon dateur
- ◆ Plaques d'immatriculation :

RC 699 JB4

RC 994 FC4

Rue Massoukou 70 bis
Moungali-Brazzaville

*Méfiez-vous des
imitateurs*

Législatives 2017

LES DÉFIS QUI ATTENDENT LES NOUVEAUX MINISTRES FUTURS CANDIDATS

Ils seront nombreux, ces nouveaux ministres qui voudraient se jeter à l'eau aux prochaines élections législatives. La plupart d'entre eux se préparent à affronter toutes les vicissitudes du terrain politique. C'est vrai qu'à ce jour, aucun état-major politique n'a rendu son verdict d'investiture des candidats, mais force est de constater que ces jeunes loups ont commencé à prendre langue avec le terrain, du moins avec quelques leaders d'opinion. Certains sont vivement réclamés par les électeurs impatientes de sanctionner leurs anciens députés, aujourd'hui indésirables pour plusieurs raisons. Mais, une interrogation s'impose, notamment aux potentiels candidats de la majorité présidentielle : ont-ils pleinement conscience des enjeux des élections législatives en vue ? Ce qui est sûr, c'est que les défis sont nombreux, tout aussi nombreux que les inconnues.



A lors que ça bouillonne dans les états-majors pour la présélection des meilleurs chevaux à présenter aux élections législatives 2017, les députés, y compris les déserteurs, ont tous repris le chemin de leurs circonscriptions respectives. Comme d'habitude, la générosité de façade est à son paroxysme : distribution des vivres et autres biens, visites aux malades et aux personnes de troisième âge, dons aux hôpitaux et écoles..., pour espérer effacer leur passé récent. Entre temps, le marigot politique s'anime davantage avec l'arrivée des jeunes ministres qui ne manquent pas d'ambitions. Directement ou indirectement par le truchement de quelques lieutenants, ils sont déterminés à faire bouger les lignes. Comme dans un jeu de dame, ils avancent leurs pions chaque fois que cela est possible. Ainsi, par petits bouts, ils essaient de gagner du terrain, le but visé étant de disqualifier « les vieux routiers » qui, eux ne s'avouent pas vaincus. Heureusement, la mémoire collective n'est pas vierge. Ayant pris la mesure de la chose, ces nouveaux ministres utilisent les mêmes pratiques de séduction, mais de manière furtive, en attendant leur investiture par les cartels politiques auxquels ils appartiennent. Nombreux ne ratent plus le moindre prétexte pour aller à la pêche des voix potentielles. Désormais, toutes les occasions sont bonnes, pourvu qu'elles rapprochent le futur candidat du réservoir des

suffrages: fête, érection des pierres tombales ou décès d'un notable pour être visible. Dans les circonscriptions électorales, surtout celles de l'intérieur du pays, les joutes électorales ont commencé et le débat est très animé, faisant parfois remonter l'adversité jusqu'à Brazzaville. Ici, le relais est vite pris par les ressortissants desdites circonscriptions qui essaient de structurer l'opinion en faveur de tel ou tel autre candidat. Seulement, les futurs candidats, ont-ils pris la vraie mesure des enjeux du scrutin législatif en vue ? Cette question se pose et s'impose aussi bien aux candidats potentiels qu'aux états-majors politiques, chargés de l'investiture. En effet, les uns et les autres ont intérêt à comprendre que les élections législatives de 2017 sont un véritable challenge pour le pouvoir actuel : ou, il remporte la majorité et poursuit l'œuvre amorcée, ou bien la majorité bascule dans le camp de l'opposition, et ce serait la cohabitation, avec toutes les conséquences que cela comporte. Si hier, les partis de la majorité avaient tout un boulevard tracé devant eux, notamment en raison du refus de l'opposition de participer aux différents scrutins, aujourd'hui, le contexte a changé, une grande frange de cette opposition prépare ses candidats, lesquels nourrissent la légitime ambition de renverser la vapeur. Rien n'est donc gagné d'avance. C'est vrai que ces jeunes ministres partiront avec un

peu plus de chances, parce que n'ayant aucun bilan à soutenir. C'est plutôt aux états-majors, surtout au PCT de savoir opérer les choix pour espérer se donner encore la majorité, notamment en sachant séparer le bon grain de l'ivraie.

Il ne fait l'ombre d'aucun doute que la promotion d'un leadership jeune constitue un tremplin pour assurer la relève dans la gestion de l'action publique. Pour ce faire, il est souhaitable que les partis politiques fassent

confiance aux jeunes loups, afin de leur permettre de devenir de vrais acteurs de changement et de transformation sociale.

Jules Débel



15 NINJAS TUÉS ET DU MATÉRIEL DE GUERRE SAISI

Tel est le bilan d'une altercation armée entre les Ninjas Nsiloulous et la force publique à Reine Ville, localité située à quelques encablures de Madzia. Cette information a été annoncée par la direction générale de la police, jeudi 16 mars 2017 dans un communiqué de presse lu à la télévision nationale.

Dans ce communiqué de presse, la direction générale de la police annonce que dans le cadre des opérations de sécurisation du département du Pool, la force publique a neutralisé le 11 mars 2017 aux alentours de Reine Ville situé dans le nord de Madzia, un groupe de rebelles Nsiloulous, conduit par un certain Daniel Bayidikila

Malonga, plus connu sous le pseudonyme de maître Daniel. Aux termes de ce communiqué de presse, ce groupe s'appretait à commettre une série d'attentats. Lors de cette opération, une quinzaine de rebelles a été tués et un lot important de matériels a été saisi. Il s'agit des détonateurs électriques et pyrotechniques, des dispositifs de

mise à feu pyrotechniques, les PMK, des calibres 12, des charges propulsives de roquettes, des compteurs détonants ainsi que des munitions de guerre. Sous les tirs nourris de la force publique, le chef de ce groupe a détalé abandonnant hommes et matériels. Il est hâtivement recherché par la force publique. Ce communiqué de presse précise par ailleurs que les opérations de sécurisation du Pool se poursuivront jusqu'à ce que ce département mis à mal par Frédéric Bintsamou, alias Pasteur Ntoumi recouvre la paix et la sécurité. □

DES RAISONS POUR NE PAS LAISSER CHOIR LA RUPTURE

L'orientation relative à la rupture lancée par le président de la République, Denis Sassou N'Guesso connaît des fortunes diverses. Si dans l'ensemble, elle est suivie, on note tout de même des résistances dans certains secteurs. Ce n'est que normal dès l'instant où cette orientation vise à remettre en cause des pratiques dont certaines procuraient généralement à leurs auteurs des avantages pécuniaires indus. Ces résistances s'organisent en tournant en dérision cette orientation qui se justifie amplement du fait qu'une société viable et moderne ne se peut se construire en faisant la promotion de l'inversion des valeurs. La dérision est l'une des formes que prennent ces résistances aux conséquences énormes.

Aujourd'hui, il n'est pas rare d'entendre des personnes lors des conversations mettre sur le dos de la rupture toute déconvenue subie, avec, à l'évidence, un air ironique. Ainsi, une personne qui n'arrive pas à s'acheter une canette de bière, légitime cette incapacité par la rupture. Une autre, pour esquiver des doléances présentées par une dulcinée, en guise de compensation, prend prétexte sur la rupture. Il en est de même pour celle qui, tout étant pourvue, trouve le moyen de se tirer d'affaire en évoquant la rupture. Des gens de peu comme ceux qui, ne roulant peut-être pas dans l'or mais en tout cas ne sont pas à plaindre, conjuguent leurs efforts en vue de galvauder le sens du mot rupture. Certaines d'entre elles le font en toute inconscience. Le terme est en vogue et pour paraître moderne, il faut l'utiliser. Peu importe dans quels sens.

D'autres, en revanche, l'emploient à dessein dans le désir tout simplement de provoquer. Il existe dans notre pays des personnes

qui ne se sentent pas bien lorsque de la journée, elles n'ont pas cherché à énerver le pouvoir, du moins le croient-elles, comme si ce dernier n'avaient rien d'autre chose de plus grand à faire que de s'occuper des fadaïses. Ces personnes, en effet, éprouvent comme une sensation de volupté après avoir nargué l'Etat. Mais pour certaines autres de ces personnes, particulièrement celles qui s'épanouissent le mieux dans l'inversion des valeurs, leur démarche est un peu plus élaborée. Elle procède d'une stratégie bien élaborée en vue de faire que l'orientation sur la rupture ne franchisse l'étape des incantations. Il s'agit de cette catégorie de personnes qui par leurs fonctions sont en situation de mettre en œuvre la rupture mais ne le font pas de peur de perdre les sommes destinées à être acheminées vers les caisses de l'Etat. Elles s'inspirent du Droit dans leur démarche en faisant leur le principe selon lequel une loi qui n'est pas appliquée depuis longtemps

tombe dans le champ de l'obsolescence.

Au nombre de ces personnes se situent celles qui dirigent des entreprises encore dans le secteur public. A les observer, la rupture n'existe que pour les autres. Pourtant lorsqu'on ausculte le fonctionnement sur le terrain, le caractère du service présenté au public par ces entreprises, on est en droit de se poser la question de savoir si la rupture n'a pas été inspirée par elles. En dépit des plaintes, des frustrations du public mais aussi des efforts louables de l'Etat, on n'y note aucune évolution. Bien au contraire, la qualité de service a encore empiré. Elle devient de plus en plus exécration. Le cas notamment des fournitures de l'eau et de l'électricité. Ou encore le cas des relations entre la force de l'ordre et la population surtout au niveau de la circulation routière. La légère amélioration observée ne saurait dissimuler le fait qu'en général la tendance principale demeure la même. On ne peut espérer des miracles, la rupture n'y a trouvé

aucun écho.

Cependant, on trouve des entreprises du secteur public où le changement est quelque peu patent. Les Dg se sont impliqués dans la sensibilisation des cadres et des travailleurs autour des valeurs qui devraient résulter de la mise en œuvre de la rupture si chère au chef de l'Etat. Pas seulement mais également à de nombreux compatriotes qui prient des deux mains en vue de voir la société congolaise redevenir une société vertueuse, exemplaire dans laquelle on distingue scrupuleusement le bien public du bien privé. Une société dans laquelle la valeur de l'effort devrait reprendre toute sa place. Enfin une société où la solidarité ne serait pas un vœu pieu.

Ce n'est pas faire du fétichisme de ne jeter son dévolu que sur la mise en œuvre de la rupture pour voir la société congolaise retrouver son profil attrayant qui vient d'être dépeint. Les sociétés qui y sont parvenues et qui pour cela suscitent admiration et respect au plan africain et international ne sont pas, après tout, composées d'extra-terrestres. Mais bien de personnes comme on en voit tous les jours sur le continent. Seulement, plus que les congolais, ils ont décidé de traduire dans les faits les consignes des autorités demandant de balancer dans les limbes l'ancienne société où les valeurs communes

n'avaient plus pignon sur rue. Chez nous, le chef de l'Etat n'a pas fait l'économie de la même invite à l'égard de ses compatriotes. La rupture constitue cette invite. Mais, on est désolé de constater aujourd'hui que le mot rupture a disparu même de la bouche de la plupart des acteurs étatiques. Pourtant de l'avis de la plupart des observateurs la rupture est perçue comme la chance pour le pays de retrouver une société de qualité et vertueuse. Il ne s'agit point d'aller chercher des solutions dans la lune. Simplement, il faudrait plutôt travailler à mettre en œuvre les prescriptions déclinées par le Chef de l'Etat concernant la rupture.

Il ne faut pas se faire d'illusion, la réussite du programme du développement national et le triomphe dans la guéguerre entre Etats de la sous-région pour attirer le plus d'investissements directs étrangers chez soi ne pourrait revenir au Congo si cette question relative à la rupture n'est pas traitée de manière franche et profonde. On ne voit pas comment un investisseur étranger peut aller risquer ses capitaux dans un pays où la société a tourné le dos aux valeurs les plus essentielles. D'où la vigueur de l'appel présidentiel à tous pour donner corps à la rupture.

Laurent Lepossi



LE GUIDE DU PARFAIT PATRIOTE

LE DOMAINE DE LA LOI

Le domaine de la loi est constitué par un certain nombre de matière qu'énumère la Constitution du 25 octobre 2015. La loi c'est la règle ou l'ensemble de règles obligatoires établies par l'autorité souveraine d'une société et sanctionnée par la force publique. De manière plus précise, selon les ouvrages de référence, c'est « une disposition prise par le pouvoir législatif (chambre, parlement). En fait la loi dans sa globalité, c'est l'ensemble des règles juridiques établies par le législateur. D'où les expressions « consacré par la loi » ou « conforme à la loi » (légal, licite, légitime) et « contraire à la loi » (illégal, illégitime, illicite). La loi que nul n'est censé ignorer. Cependant dans les matières énumérées comme faisant partie du domaine de la loi, la compétence législative est inégalement étendue, devant se limiter à des règles ou des principes fondamentaux. Cette notion d'un domaine où la compétence législative du Parlement a été circonscrite constitue une des innovations majeures des constitutions post-conférence nationale.

Ainsi, sont du domaine de la loi selon l'article 125 de la Constitution de la République du Congo :

- la citoyenneté, les droits civiques et l'exercice des libertés publiques ;
- les sujétions imposées aux citoyens, en leurs biens et en leurs personnes, dans l'intérêt de la défense nationale et de la sécurité publique ;
- la nationalité, l'état et la capacité des personnes, les régimes matrimoniaux, les successions et les libéralités ;
- la détermination des crimes, des délits et des contraventions ainsi que des peines qui leur sont applicables ;
- l'organisation de la justice et de la procédure suivie devant les juridictions, le statut de la magistrature et le régime juridique du Conseil supérieur de la magistrature ;
- l'organisation et les règles de fonctionnement concernant les offices ministériels et les professions libérales ;
- l'assiette, le taux et les modalités de recouvrement des impositions de toute nature, les emprunts et les engagements financiers de l'Etat ;
- le régime d'émission de la mon-

naie ;

- l'approbation des contrats de partage de production des hydrocarbures liquides ou gazeux ou des autres ressources minières.

La loi fixe également des règles concernant :

- la réforme de l'Etat, la création des établissements publics, le régime des établissements publics ;
- le régime des consultations référendaires, les découpages électoraux ;
- l'amnistie, le statut général de la fonction publique, l'organisation administrative du territoire, la libre administration des collectivités locales, leurs compétences et leurs ressources, l'aménagement du territoire ;
- le droit du travail, le droit syndical et les régimes de sécurité sociale, les nationalisations et les privatisations des entreprises, le plan de développement économique et social ;
- l'environnement et la conservation des ressources naturelles et le développement durable, le régime de la propriété, des droits réels et des obligations civiles et commerciales ;
- le régime des partis politiques, des associations et des organisations non gouvernementales, l'autorisation

de ratification des traités et accords internationaux, l'organisation de la défense et de la sécurité nationales ;

- le régime domanial et foncier, le régime des ressources naturelles, la mutualité, l'épargne et le crédit, le droit et le régime des transports, le droit et le régime des communications et de l'information, le droit et le régime pénitentiaires, la loi des finances, les lois de programmes qui fixent les objectifs de l'action économique et sociale de l'Etat et les grandes orientations de la défense et de la sécurité nationales. La loi détermine en outre les principes fondamentaux de l'enseignement, la santé, l'action sociale, la science, la technologie et l'innovation, l'industrie, le commerce, les télécommunications, l'électricité, l'eau, la culture, les arts et les sports, l'agriculture, la pêche et les eaux et forêts.

Selon l'article 126, « les matières autres que celles qui sont du domaine de la loi ont un caractère réglementaire.

Germain Molingo

Ecair

ENTRE L'AUDIT ET LA DIRECTION, QUI DIT LA VÉRITÉ ?

Créée en 2011, la compagnie aérienne Equatorial Congo Airlines (Ecair) a fait faillite, cinq ans seulement après sa naissance. Dans la recherche des causes à l'origine de cette mise en déroute accélérée, le ministère des finances avait commandé un audit qui vient de publier ses conclusions. Il révèle de graves et incompréhensibles dysfonctionnements de gestion. Ce que récuse véhémentement la direction générale d'Ecair qui affirme que les vraies raisons sont à rechercher plutôt dans son financement qui n'était pas à la hauteur de ses ambitions. Entre les auditeurs et la direction, qui dit la vérité ?

Au-delà de cette polémique, une chose demeure cependant certaine, l'entreprise a cessé toutes ses activités depuis octobre 2016. Et c'est ce qui est la vérité. Le reste fait partie d'un combat d'arrière-garde ou tout simplement faire le médecin après la mort. On se souvient que l'alerte avait été donnée par l'Agence pour la sécurité de la navigation en Afrique et à Madagascar (ASECNA) qui avait interdit tous les avions de la compagnie Ecair de décoller de n'importe quel aéroport d'un pays membre. Des sources bien informées indiquent que cette décision était consécutive aux impayés dus à Ecair évalués à 800 millions de FCFA. La direction d'Assecna avait donc introduit la suspension de fourniture des services de la navigation aérienne à tous les avions d'Ecair, dans une lettre qu'elle avait adressée à l'Agence congolaise de

l'aviation civile (ANAC) qui en avait accusé réception, le 7 octobre 2016. Cette mesure a été lourde de conséquences, car les passagers d'Ecair ont été laissés en rade à Paris, à Dubaï, à Beyrouth, à Bamako, à Dakar, à Douala, à Cotonou et à Libreville. Une telle situation ne devrait en aucune manière laisser indifférent le gouvernement qui était le principal actionnaire. D'où l'audit qui a été diligent par le ministère des finances pour déterminer les causes de la faillite et surtout pour comprendre comment Ecair qui est une entreprise dans laquelle l'Etat avait investi plus de 500 millions d'euros a pu faire faillite au point de cesser toutes les activités. Cet audit aura permis aux experts comptables de découvrir une société transformée en véritables tonneaux de Danaïdes avec des chiffres terrifiants. Il ressort de cet audit qui a été effectué conjointe-

ment par les cabinets congolais, Cacoges et Rainbow que les pertes d'exploitation d'Ecair sont estimées à 187 milliards de FCFA, soit 52% du total des ressources ou encore 69,7% des ressources injectées par l'Etat. Selon les auditeurs, sur la période allant de 2011 à 2016, la publicité a consommé à elle-seule plus de 12 milliards de FCFA. De même, le rapport d'audit spécifie que lorsque la compagnie avait connu une crise de liquidité, elle a recouru aux emprunts auprès de certaines banques dont la banque postale pour un montant d'un milliard de FCFA. Une information qui a été confirmée sous couvert d'anonymat par une source proche du dossier. Autant d'accusations qui ont suscité la vigoureuse réaction de la direction d'Ecair. Cette dernière accuse les auteurs dudit rapport d'avoir conduit un audit à charge pour nuire à sa réputation. La direction

d'Ecair renchérit en ces termes : « c'est simple, cet audit n'aurait pas dû avoir lieu. Ses auteurs auraient dû refuser la mission. La compagnie ayant cessé ses activités ; le personnel n'étant plus payé ; les comptes n'étant pas à jour ; il était donc impossible d'imaginer recueillir honnêtement les informations nécessaires pour réaliser un audit aux normes. Ecair dénonce de graves entorses à la déontologie et estime que le rapport est biaisé d'autant qu'il n'aurait pas été mené de manière contradictoire.

Toutefois, Ecair ne nie pas qu'il existait un risque d'un conflit d'intérêt entre le Directeur général adjoint et l'un de ses prestataires suisses. Selon la direction d'Ecair, le soupçon d'une surfacturation est infondé eu égard aux garde-fous mis en place à cet effet. Pour Ecair, si l'entreprise a coulé, ce n'est pas à cause d'une mauvaise gestion, mais parce que son financement n'était pas à la hauteur de son ambition de devenir une compagnie à vocation intercontinentale, capable de concurrencer Air-France et Ethiopian Airlines. Dans l'opinion, la réponse de la direction d'Ecair est loin d'être

convaincante. Air France qui a 224 appareils a totalisé en Octobre 2016 ses 83 ans d'existence. De son côté, Ethiopian Airlines qui possède 70 appareils a atteint ses 71 ans d'activité en décembre 2016. Alors qu'Ecair en 2016 n'avait que 5 ans d'existence. Il paraît donc superfétatoire de vouloir concurrencer des compagnies aériennes qui trainent derrière elles une si longue expérience et comptabilisent une si grande flotte. Certes, il n'est pas interdit à une entreprise d'avoir une ambition, mais il faut éviter toute ambition démesurée, c'est-à-dire qui ne tient pas compte de ses capacités réelles.

Un proverbe nous enseigne que rien ne sert de courir, il faut partir à point. Cela s'entend, que toute entreprise humaine demande du temps et de sagesse. Il faut s'y consacrer autant que nécessaire, et non sous-estimer une tâche. En voulant aller plus vite en besogne, Ecair s'est définitivement jetée dans un précipice qui risque de l'enfermer pour toujours. Elle n'a certainement pas tenu compte de la qualité de la dépense et a dû confondre le capital et le bénéfice.

Alexandre Mouandza

Coopération Congo-UE

PLUS DE 8 MILLIARDS DE FCFA POUR LA DEUXIEME PHASE DU PRCCE

L'ambassadeur de l'Union Européenne (UE) au Congo, Mme Saskia De Lang, a révélé la semaine dernière à Brazzaville, que son institution va financer à hauteur de 12 milliards 400.000 euros, soit plus de 8 milliards de FCFA l'exécution de la deuxième phase du Programme de Renforcement des capacités Commerciales et Entrepreneuriales.

La représentante de l'UE a fait cette révélation lors du lancement de la deuxième phase du PRCCE, en relevant qu'au centre des activités programmées, se situent l'appui et l'accompagnement des Petites et Moyennes Entreprises (PME) à travers le mécanisme déjà bien connu du chèque service, l'appui à l'opérationnalisation du centre de médiation et d'arbitrage du Congo et l'appui technique aux négociations commerciales bilatérales et multilatérales.

L'UE en tant que premier bailleur de fonds du pays, renouvelle pour quatre ans son soutien à la République du Congo et aux 6.000 bénéficiaires concernés par le projet à travers la formation et

l'accompagnement de 5.000 PME, associations et créateurs d'entreprises. D'autres activités comme la structuration de 1.250 PME en clusters, le renforcement des capacités de 200 bureaux d'études et de cabinets de conseils locaux chaque année, sont à prendre en compte au cours du PRCCE 2.

Consciente de l'importance des PME dans la relance de la croissance économique et de la lutte contre le chômage en Europe, Mme Saskia De Lang a fait savoir que les problématiques auxquelles sont confrontées les PME et les administrations en UE et au Congo sont similaires. C'est pourquoi elle a préconisé de lever les obstacles administratifs dont souffrent les PME

congolaises et de leur faciliter l'accès aux financements et de leur donner l'appui pour se professionnaliser.

Faisant un bref aperçu de la première phase du projet, l'ambassadeur de l'UE a notifié qu'entre 2010 et 2015, le PRCCE a appuyé le gouvernement congolais dans l'élaboration du Plan national de développement du commerce. Le programme a contribué à la création du Centre de Médiation et d'Arbitrage du Congo (CEMACO). Il a renforcé la Commission nationale OHADA, lancé les premiers clusters dans le domaine avicole et a mis en place un dispositif de formation, d'appui et d'accompagnement des PME dénommé « chèque service », qui a déjà formé plus de 1000 PME, associations bénéficiaires de la première phase.

Le ministre d'Etat, ministre de la construction, de l'urbanisme, de la ville et du cadre de vie, M. Claude Alphonse Silou, a dans son mot de circonstance affirmé que « sous l'impulsion du président de

la République, le gouvernement a engagé des réformes d'envergure pour accélérer le processus de diversification de l'économie congolaise en général, et moderniser l'environnement des affaires en particulier. C'est dire que l'objectif principal du gouvernement est le développement économique orienté vers la diversification, la modernisation et l'industrialisation de notre pays sous l'impulsion d'un secteur privé dynamisé, créateur d'emplois, compétitif et contribuant à la réduction de la pauvreté ».

Selon le ministre d'Etat Silou, de nombreux efforts ont été déployés pour faciliter la création d'entreprises, notamment les PME. Reconnaisant les insuffisances dans les réformes engagées, il a indiqué qu'elles posent des jalons du secteur privé à mieux se structurer, à faire preuve de créativité et d'ingéniosité. Il s'agit là d'un enjeu majeur surtout dans le contexte économique actuel, car résidant dans une économie capable de résister

au choc, en s'appuyant sur les PME.

Les orientations générales de la coopération entre l'UE et la République du Congo sont définies conformément à l'accord de partenariat signé le 23 juin 2000 à Cotonou entre les membres du groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et l'UE.

En sa qualité d'ordonnateur national du fonds européen de développement, la ministre Ingrid Ebouka Babacka a souligné que « notre coopération avec l'UE se déroule à travers le Programme indicatif national (PIN) couvrant la période allant de 2014 à 2020, qui dégage une enveloppe initiale de 103 millions d'Euros, soit 67 milliards 500 millions de FCFA ».

Le chef de la section Economie, bonne gouvernance et secteurs sociaux à la délégation de l'UE, M. Tom Ashwanden a, dans la présentation du PRCCE, donné les détails des différentes composantes du projet, et leurs budgets avant de préciser que l'objectif global est de contribuer au renforcement de l'économie congolaise et à la création des emplois de manière à promouvoir son développement socio-économique harmonieux.

Gulit Ngou

LE CONGO DANS LA PERSPECTIVE D'UN NOUVEAU PROGRAMME AVEC LE FMI

Les missions successives des experts de la Banque mondiale et du Fonds monétaire internationale à Brazzaville est un signe qui ne trompe pas. Les deux institutions de Bretton Woods sont au chevet du Congo malade, pour ouvrir et conclure des négociations, afin de mieux structurer l'ajustement de ce pays, dans un contexte de crise dont les premiers effets se font déjà sentir. Au-delà de la situation économique et financière actuelle, la réflexion menée séparément par les deux missions s'est concentrée sur les perspectives à court et moyen terme. A cet effet, la vision du FMI coïncide avec celle déjà proposée par la Banque mondiale : travailler à corriger les déséquilibres macroéconomiques pour maintenir et renforcer la confiance des investisseurs, afin de relancer la croissance.

Quoiqu'encre inachevée, l'analyse de la situation économique du Congo faite par les missions de la Banque mondiale et du FMI, arrivées concomitamment à Brazzaville à la mi-février 2017, souligne un fléchissement significatif de la croissance économique en 2015. Cette situation s'est aggravée en 2016 quand la croissance s'est établie pour la première fois depuis plusieurs années, autour de -2,7%, avec une baisse de 3,3% de l'activité économique non-pétrolière. Cette croissance a été jugée négative dans tous les secteurs ou presque. En dépit de cette baisse marquée de la croissance, l'inflation a augmenté au cours de l'année 2016, à cause de la perturbation du transport des marchandises liée aux problèmes de sécurité, notamment dans le département du Pool. Malgré les efforts d'ajustement significatifs consentis par le gouvernement, la perte des réserves internationales s'est accélérée au cours de la même année. De même, le pays a accumulé des arriérés importants vis-à-vis de ses créanciers bilatéraux, multilatéraux et commerciaux. La

pression sur la liquidité des banques et sur la santé du système financier est aussi devenue de plus en plus forte. Tout ceci a eu une incidence négative sur les bilans des entreprises privées. Pour les experts de la Banque mondiale et du FMI, le risque du surendettement du Congo qui était estimé "modéré" lors de la dernière évaluation faite en 2015 par les deux institutions, pourrait être plus négative lors de la prochaine évaluation.

Des perspectives heureuses malgré tout...

Cette analyse du FMI, bien que froide, entrevoit de bonnes perspectives pour le Congo. L'engagement des plus hautes autorités et du gouvernement à procéder à de profonds ajustements et réformes participe de la volonté du pays, de faire aboutir le processus en cours. La mission a ainsi pris bonne note du potentiel fiscal existant et encouragé les autorités congolaises à déployer tous les efforts nécessaires pour exploiter au mieux ce potentiel, particulièrement à travers l'élimination des exonérations exceptionnelles ou discrétionnaires. Elle estime

qu'une nette amélioration des recettes non-pétrolières est possible cette année. Ce qui pourrait aussi restaurer la confiance des investisseurs et impacter positivement les investissements et la croissance estimée à 1% du PIB. Un accent particulier a été mis sur l'achèvement récent des projets d'infrastructures tels que les 1.100 kilomètres de route reliant Pointe-Noire, Brazzaville et Ouesso qui aura des effets durables sur l'économie. L'entrée en production de nouveaux champs pétroliers, en l'occurrence Moho-Nord pourrait porter la croissance à moyen terme à environ 3%. En plus, une rationalisation des dépenses budgétaires financées sur ressources domestiques devra être réalisée pour dégager environ 8,7% du PIB non-pétrolier.

Des projections de croissance ont été aussi faites par le FMI et la Banque mondiale sur un ajustement budgétaire significatif. A en croire les experts, cet ajustement est nécessaire pour réhabiliter les finances publiques, assurer la soutenabilité de la dette et améliorer la confiance des investisseurs, ainsi que la capacité de l'économie à sécréter suffisamment de ressources pour des investissements conséquents dans le capital humain, en termes de renforcement des capacités, mais aussi et surtout dans les secteurs sociaux. Le gouvernement a pris l'engagement de s'atteler à la finalisation de l'échéancier de remboursement des arriérés intérieurs et de solder partiellement les arriérés extérieurs en 2017.

Malgré tout, aujourd'hui, l'optimisme est permis, ainsi que le souligne la note conceptuelle de la Banque mondiale publiée cette année : « *ce contexte économique difficile représente une opportunité importante pour le Congo, dans la perspective de la transformation de son économie et l'accroissement de l'action publique, notamment pour rétablir la stabilité macroéconomique et assurer une viabilité budgétaire* ».

Jules Débel

Humeur

DES POLICIERS EMPÊTRÉS DANS DES COMPORTEMENTS DÉVIANTS

Des flics en tenue armés de kalachnikovs, pourchassant les racketteurs opérant dans des «parkings» artificiels, cela ne s'était pas encore vu dans la ville. Mais ce jour de vendredi 12 mars 2017, ça avait tout l'air d'être sérieux. Les racketteurs dans leur débandade abandonnaient sur le théâtre des opérations divers objets parmi lesquels les carnets de pointage, et même le fruit de leur triste besogne. Les poulets, comme on les appelle semblaient ne plus se contenter de cogner à la matraque mais avaient tout l'air d'être déterminés à faire parler la poudre.

Ce jour-là, votre humble serviteur qui fut un des témoins oculaires de cette équipe salvatrice au cœur de cette pègre (tout autour de la maison commune de Ouenzé) crut naïvement qu'enfin la police avait décidé de sonner le glas de ces gangs qui opèrent à ciel ouvert dans les arrêts de bus de la capitale. Mais, patatras, ce ne fut qu'une illusion. Par un de ces retournements de conduite dont ils ont le secret, les policiers rangèrent les armes dès les jours qui ont suivi la réalisation en direct de ce film de série Z, les racketteurs ont repris leurs stylos et leurs carnets et se sont replacés à leurs endroits habituels. Comme si rien ne s'était passé.

Cette volte-face a naturellement alimenté de plus belle les rumeurs qui circulaient déjà et qui plaçaient les patrons des commissariats de police au cœur de l'intrigue, allant même jusqu'à prétendre qu'eux seuls en sont les commanditaires et les racketteurs de simples exécutants. Cette magouille consiste à obliger les contrôleurs de bus à chacun de leur passage devant un des arrêts ciblés, de payer une certaine somme d'argent pour utilisation de parking public. Et cette mesure est valable pendant toute la journée. Les contrôleurs de bus qui rechignent à s'exécuter sont violemment pris à partie, sous le regard des policiers qui vont et viennent tout en donnant l'impression qu'ils ne voient pas ce qui se passe. Un regard éteint en quelque sorte.

Pourtant ces policiers véreux savent que leur corporation est dans l'obligation de se mettre au diapason du mot d'ordre du président de la République relatif au changement des mentalités, d'autant plus que c'est eux qui doivent traquer ceux qui se complaisent dans les comportements déviants qu'incrimine le Chef de l'Etat. Ils se savent mal aimés par la population. Ils ont conscience de ce que leur image est désastreuse dans l'opinion publique. Mais apparemment ils n'en ont cure.

La hiérarchie qui continue de croire en de lendemains meilleurs multiplie des actions susceptibles de rassurer les populations, mais ces actions sont détournées au profit de basses besognes. Par exemple on sait que tous les commissariats ont été dotés de véhicules BJ pour leur permettre de quadriller leur périmètre et de traquer d'éventuels marginaux. Hélas tous ces véhicules viennent chasser sur les mêmes terres, dans les quartiers dits chauds, à Mougali et Poto-Poto, pourchassant sans pitié de pauvres filles dont le seul crime, très grave à leurs yeux, est de vendre leurs charmes et donc d'avoir un peu d'argent dans leur sac à main, et de porter par devers elles téléphones et bijoux de luxe.

Toutes choses qui ont vocation ici à changer de mains. Suivez mon regard. Bien sûr on peut penser que la prostitution est répréhensible, mais le fracas de l'intrusion du grand banditisme dans nos quartiers ne la relègue pas au second plan ? Les actions répétées des bandits dans nos principales villes mettent la police en première ligne car c'est à elle qu'il appartient de tenter de prévenir et de juguler ce fléau. Et de répondre à la demande de protection et de sécurité que ce banditisme avec lequel il faut désormais composer, a engendrée. Toute autre attitude ne serait que pure distraction.

Paul René Di Nitto

Océan du Nord

Après la desserte de la partie septentrionale du pays, Océan du Nord est présente sur le trajet Brazzaville - Pointe-Noire et retour tous les jours.

Pour tous renseignements, s'adresser au siège de la société situé à l'ancien bar «Zango» à Nkoukou.

Contacts :

Pointe-Noire : 05 384 18 49

Dolisie : 06 803 06 52

BON VOYAGE

Océan du Nord

Site:www.lepatriote-congobrazza.com : E-mail : lepatriotecongo@yahoo.fr

N°421 du 21 mars 2017 - Le Patriote

Violences aux lycées Victor Augagneur et Poaty Bernard

PLUS DE PEUR QUE DE MAL

Face à la montée des violences en milieu scolaire, dont l'un des épisodes d'envergure aura été celui du 6 mars 2017 à Pointe-Noire, le gouvernement vient d'enrichir l'arsenal préventif existant pour protéger l'école congolaise. Au nombre de ces mesures figurent en bonne place, la création des lycées d'éducation prioritaire, la réactivation des centres de détention et de rééducation des jeunes, la loi Portella et la loi Potignon sur l'enfance ainsi que la poursuite du projet de prévention contre la radicalisation de la jeunesse.

«Aucun cas de blessure...ni de mort parmi les élèves», n'a été enregistré lors de l'intervention de la Force publique, pour rétablir l'ordre qui a été fortement perturbé par la bagarre qui avait opposé les élèves des classes de premières et de terminales, des lycées Victor Augagneur et Bernard Poaty le 6 mars 2017 à Pointe-Noire. Les 59 élèves admis à l'hôpital régional des armées pour divers traumatismes ont été libérés le jour suivant pour certains et le lendemain pour d'autres, précise le médecin colonel Guy Abel Mbongo, directeur dudit établissement sanitaire.

La vérité des faits

Parti de Brazzaville, le syndrome des violences en milieu scolaire s'est propagé à Pointe-Noire. Dans la capitale politique, il a atteint son paroxysme avec le meurtre à coups de poignard d'un élève du lycée de la Révolution et du décès de son assassin. Dans la capitale économique, les derniers faits remontent au 6 mars 2017 avec les affrontements entre les élèves du lycée d'enseignement général Victor Augagneur et ceux du lycée technique Poaty Bernard. Ces faits, comme d'habitude, ont été abusivement exploités par « ceux qui ont choisi de travailler contre le Congo, sur les réseaux sociaux, en annonçant de morts, de blessés et des arrestations, alors qu'il n'y avait rien de tout cela ». En effet, le 6 mars dernier, une rixe « sans lien avec les cours, ni avec les examens de fin de trimestre » oppose « des élèves de classe de première et de terminale toutes séries confondues » les deux lycées publics les plus proches de Pointe-Noire. Ce mouvement d'une extrême violence a été orchestré par des jeunes gens en pleine crise de puberté. Informés, les services de sécurité interviennent pour rétablir l'ordre. « Mais ces amis ont d'autres mécanismes de gestion de foules. Hors mis les matraques qui ne permettent pas de gérer des manifestations de foules de grande ampleur, il ne leur reste plus que les gaz lacrymogènes, pour maîtriser les manifestants. Le 6 mars dernier, les Forces de l'ordre qui étaient arrivées

sur le théâtre des opérations, n'avaient épargné personne. Les émeutiers, le directeur départemental, le personnel administratif et les enseignants ont été indistinctement gazés avec tout ce que cela comporte d'impondérables », explique le ministre Anatole Collinet Makosso.

« Entre 9 heures et 11 heures », déclare le directeur de l'hôpital régional des armées, 59 élèves sont reçus aux urgences. « Très vite, ces patients ont été pris en charge avec un professionnalisme qui a fait que sur les 59, 56 ont été libérés le même jour. Trois autres élèves qui présentaient des complications d'asthme, ont été retenus à l'hôpital et ont été libérés le lendemain. Toutes les conditions ont été réunies pour que ces élèves recouvrent la plénitude de leur santé. Je leur ai rendu visite dans leur établissement respectif. Actuellement, tout est rentré dans l'ordre. A l'instar des élèves de leur niveau à travers le territoire national, ils viennent de passer les examens au titre du deuxième trimestre. Ils sont en vacances et s'apprêtent à repartir à l'école pour le dernier trimestre de cette année scolaire ».

L'intox et la dramatisation

Comme cela devient une habitude, « toute situation même dramatique qui survient au Congo » fait l'objet de manipulation, de désinformation et de récupération politique dans les milieux qui règlent leur compte à la République, au gouvernement, au président de la République ou simplement au peuple, regrette le ministre de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation. Les faits du 6 mars ont été récupérés par des compatriotes à la quête du buzz sur les médias. Ces compatriotes ont dénaturé les faits en parlant des choses imaginaires. « Nous sommes partis constater à l'hôpital militaire pour vérifier toutes les informations qui étaient relayées par une certaine presse, notamment les réseaux sociaux. L'école est le berceau de la République et le meilleur ascenseur social. Malheureusement certains compatriotes ont pris l'option de ternir l'image



Une élève transportée à l'hôpital suite à la violence

de la République ou de la détruire par la propagation de fausses nouvelles. La dramatisation des faits bénins pour faire croire à l'extérieur du pays que rien ne marche au Congo.»

La pédagogie ne suffit plus, mais la force doit être circonscrite

Au lendemain de l'assassinat d'un élève de terminale A par un repris de justice au lycée de la Révolution en janvier 2017, Anatole Collinet Makosso avait réalisé que, plus qu'une simple question de sécurité, la violence en milieu scolaire devient tout simplement un phénomène social. A cet effet, il avait instruit les chefs d'établissements d'identifier les élèves en difficulté sociale, envisagé le recrutement des jeunes surveillants, l'identification des élèves issus des familles en difficulté sociale, confrontés à la crise pubertaire et éprouvant des difficultés scolaires. Il s'était dit obligé d'imaginer des scénarios qui vont nous permettre de recruter des jeunes. Des campagnes de conscientisation des jeunes ont été organisées pour désorienter les élèves de la violence et de la fraude en milieu scolaire, à Brazzaville et Pointe-Noire, et devraient s'étendre dans tout le pays. Il avait aussi décidé de renforcer la surveillance au niveau des établissements.

Des mesures urgentes qui n'ont pu empêcher ni maîtriser les incidents de Pointe-Noire. D'où la série de

rencontres entre le ministre de l'enseignement avec les responsables de la sécurité publique, le personnel éducatif et les élèves. « Nous avons circonscrit les paramètres qui peuvent justifier leur intrusion dans un établissement scolaire. La force pédagogique ne suffit pas. Il faut la force physique. Il fallait aussi amener le personnel à comprendre qu'on ne peut pas ne pas travailler avec la Force publique ».

L'enseignant, un martyr

Il a été décidé que « le dispositif de sécurité soit maintenu aux alentours des établissements scolaires, pour dissuader ceux qui ne sont pas des élèves régulièrement inscrits dans l'établissement et qui se permettent de porter des tenues scolaires juste pour venir semer le désordre ». Avec les élèves et les équipes de maîtrise, il a été relevé la nécessité de collaborer avec les Forces de l'ordre, afin de sécuriser les établissements scolaires. Les élèves se sont engagés à instituer des brigades de surveillance pour dénoncer les brigands parmi eux.

Au titre des causes de la violence en milieu scolaire Anatole Collinet Makosso et ses interlocuteurs sont convaincus que les écoles sont pléthoriques. Y fréquente, une jeunesse qui verse vers l'extrême violence.

En somme, la meilleure façon de régler est d'intégrer tous ces paramètres, car les pédagogues qui les com-

prennent mieux adaptent les moyens d'intervention appropriés. « Les enseignants sont comme des martyrs parce qu'il est difficile de contenir 150 ou 200 personnes avec des comportements déviants et ne pas recourir à la chicotte ou au châtimement corporel. C'est un mérite qu'il faut leur reconnaître. Mais les amis des services de sécurité ont d'autres mécanismes de gestion et d'intervention de foules », souligne le ministre de tutelle.

Des mesures de prévention

L'incident de Pointe-Noire a montré les limites des premières mesures mises en œuvre jusque-là. C'est pourquoi le ministère de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation vient d'enrichir l'arsenal dont les points clés ont été égrainés par Anatole Collinet Makosso lors de son interpellation au Sénat. Le premier volet intègre la « poursuite de construction des salles de classe ; des murs de clôture et des guérites ; le recrutement d'un personnel de sécurité parascolaire ; l'augmentation du quota de recrutement des enseignants l'institutionnalisation des lycées d'éducation prioritaire ; la réorientation des rebus dans les centres de métiers, l'application obligatoire des règlements intérieurs des établissements et la réactivation de la note sur la conduite de l'enfant ».

Suite page 11

Foyer Manthéas

DU SANG DES JEUNES POUR SAUVER DES VIES

La forte demande des poches de sang dans les hôpitaux est à l'origine des ruptures intempestives de ce produit essentiel à la vie de l'être humain. Cette situation diminue très souvent les chances de survie des malades dont l'état nécessite une transfusion. Une réalité qui trouble le sommeil à Gypsie Manthéas Mougngami qui organise, régulièrement les dons de sang par l'entremise de son association dénommée « Foyer de la petite enfance Manthéas ».

Le geste le plus récent a eu lieu à la faveur du mois de la femme. Sous la coordination de la directrice générale du foyer, Gypsie Manthéas Mougngami, des réseaux des jeunes des quartiers de Brazzaville ont fait don de leur sang au Centre national de transfusion sanguine. « D'abord, en tant que femmes, nous donnons la vie, mourons parfois après l'accouchement à cause des hémorragies quand il n'y a pas du sang disponible. Nous connaissons donc la vraie valeur de la vie. De ce fait, il nous incombe de la protéger pour qu'elle soit sauvée. Donner du sang c'est sauver des vies. Ensuite, le sang est un produit, mieux un remède de très grande consommation dans nos hôpitaux. La demande est parfois tellement grande qu'il peut arriver que les banques de sang connaissent des ruptures de stocks, alors que des patients sont dans le besoin. C'est pour tout cela que le Foyer rassemble les réseaux des jeunes de Brazzaville pour faire don de sang au centre national de transfusion sanguine »,



Le don de sang

déclare la directrice générale du foyer Manthéas. Le mois de la femme dit-elle est une période idéale pour attirer l'attention de l'opinion à accomplir des gestes charitables simples mais qui concourent énormément au bien-être de l'humanité. « On ne perd rien, en faisant don de sang. Les chrétiens savent et les écritures le disent, le Christ a donné de son sang pour nous sauver. Plus grave, il a payé de sa vie pour que nous soyons sauvés. Or la vie est ce que nous avons non seulement de plus cher, mais surtout de plus précieux qu'il faut

préservé peu importe le prix. En donnant du sang, on ne perd rien. Alors pourquoi refuser d'accomplir un tel acte si c'est pour permettre à ceux qui sont dans le besoin de prolonger leur vie. Le Foyer de la petite enfance Manthéas ne se veut donneur de leçons, mais encourage toutes les âmes sensibles au sort humain, à accomplir sans délais ce geste, soit individuellement, soit en groupe ». Plusieurs poches de sang ont été recueillies à cette

occasion. « Il est certes établi que toutes les poches ne sont pas forcément saines, mais plus on en a nombreuses, plus la chance d'en avoir assez qui sont propres est grande. L'initiative est à encourager et les autres groupes associatifs, même les individualités sont appelés à suivre cet exemple. A titre illustratif, il y a des partis politiques qui mobilisent beaucoup de gens pendant les campagnes, s'ils peuvent organiser une telle campagne où leurs membres

révélent du vrai amour et de l'amour au sens pur de la patrie. Car « aimer sa patrie c'est aimer tout ce qui la constitue, à commencer par son patrimoine dont la plus importante composante est l'homme. Que ceux qui proclament leur patriotisme en font la démonstration pour convaincre l'opinion. Pour sa part, le foyer Manthéas poursuivra, à son rythme, ses activités d'intérêt communautaire » promet la directrice.

Créé en 2005, le Foyer Manthéas œuvre en complément et à la promotion des activités du ministère de la jeunesse et de l'éducation civique. Il accomplit plus des activités caritatives et sportives et agit par le biais des associations de jeunes et des leaders d'opinion pour mieux mobiliser ses cibles. Pour cette séance de don de sang, le foyer de la petite enfance Manthéas a mobilisé les réseaux des jeunes de Djiri, Baongo, Talangaï, Poto-poto, Mougali... A son actif, le foyer Manthéas a organisé récemment, une campagne de lutte contre l'élargissement des pointes d'érosions dans des quartiers menacés de Brazzaville. Il entend intensifier

GX INTERNATIONAL

- Express National International
- Fret Aérien & Maritime
- Douane & Transit
- Logistique

Notre devise
ALLER + LOIN

SERVICE COMMERCIAL

Pointe-Noire : Rond point Kassal (face au ccf)
Brazzaville : 01 Av Cardinal emile Biayenda (face à la Mairie)

Tel (+242) 053010238 / 055501075
Tel : (+242) 055501071 / 055501073

www.gxinternational.net Nos partenaires



Photo de famille des donneurs de sang

occasion. C'est une des rares occasions où on obtient autant de poches en une seule séance, déclare un prestataire du centre national

et sympathisants donnent du sang, on en aurait assez dans les banques ». Pour le foyer Manthéas, le don de sang est un acte

toutes ses actions de prédictions et explorer d'autres horizons.

Marlène Samba

Violences aux lycées Victor Augagneur et poaty Bernard

Suite de la page 10

Ces mesures s'étendent à « l'intensification de l'enseignement de la morale, de l'éducation civique et sur la paix. Les élèves en difficulté scolaire sont les plus nombreux », a-t-il indiqué lors de son interpellation devant le Sénat.

Le ministre de l'enseignement primaire et secondaire annonce la création des lycées d'éducation prioritaire qui pourront être fonctionnels dès l'année prochaine ; la réactivation des centres de détention et de rééducation des jeunes ; la loi Portella et la loi Potignon sur l'enfance. Poursuite du projet de pré-

vention de la radicalisation de la jeunesse. L'implication de tous les acteurs est aussi attendue dans le renforcement du cadre juridique et des dispositions particulières de prévention et de gestion des violences.

Henriet Mouandinga

Epidémie

UN PLAN DE RIPOSTE CONTRE LA VARIOLE DU SINGE QUI MENACE LE CONGO

Cette maladie virale également appelée « monkey pox », sévit dans le département de la Likouala depuis quelque temps. Le gouvernement de la République du Congo, par le biais de son ministre de la santé et de la population Jacqueline Lydia Mikolo, a officiellement informé l'opinion de la survenue de ladite maladie déjà circonscrite, le 13 mars dernier. Pour éviter les risques de propagation, l'exécutif a mis en œuvre un plan de riposte, à travers une série de mesures.



La ministre de la santé annonce l'épidémie

Ces mesures portent d'une part, sur la mise en place d'une équipe de coordination pluridisciplinaire et multisectorielle, avec l'appui de l'OMS et d'autres partenaires bilatéraux, notamment les Etats Unis d'Amérique et d'autre part, sur la prise en charge gratuite et sécurisée des malades. Il est également question de mener un plaidoyer et d'entreprendre une mobilisation sociale, auprès des autorités et des communautés locales ; de renforcer la surveillance épidémiologique aussi bien humaine qu'animale; de recycler des agents de santé dans la promotion de la santé, la prévention et la prise en charge des malades. Dans le cadre de la surveillance épidémiologique, les dispositions à prendre font état de l'interdiction formelle de toucher les singes et autres animaux sauvages et domestiques. Les

autres mesures portent sur le renforcement de l'hygiène individuelle et collective, par la désinfection des lieux suspects tels que les domiciles des malades, les formations sanitaires et les lieux publics fréquentés par les malades; le transport sécurisé des malades et des échantillons. «La mise en œuvre de ce plan de lutte contre la variole du singe nécessite la vigilance de la population et la mutualisation des efforts», a insisté la ministre de la santé et de la population. En effet, la déclaration du gouvernement avance le chiffre de vingt cas déjà notifiés à la date du 13 mars 2017, dont trois décès parmi les sujets âgés de 4 à 40 ans. Les districts du département de la Likouala concernés par l'épidémie de la variole du singe sont Impfondo, Bétou, Eniellé et Dongou. Cette maladie est différente de la

variole humaine déjà éradiquée à travers le monde. Elle a auparavant sévi dans le même département en 2003. On reconnaît sa manifestation par des boutons remplis de liquide sur tout le corps, y compris le cuir chevelu. La contamination se fait soit par contact entre un animal malade et l'homme, soit d'homme malade à un homme sain. C'est une maladie dite symptomatique, sans vaccin. La ministre Jacqueline Lydia Mikolo en appelle à l'appui habituel des partenaires techniques et financiers, afin de juguler rapidement cette épidémie. Elle invite par ailleurs les populations, à supporter les équipes de travail déployées sur le terrain. Ce, à travers leur hospitalité et leur engagement, afin de vaincre efficacement la variole du singe.

Dominique Maléla

Journée internationale de la femme

TAUX INSIGNIFIANT DES FEMMES DANS LES SPHERES DE DECISIONS

La République du Congo est parmi les pays au monde où le taux des femmes dans les sphères de prise de décisions est encore insignifiant, ce contrairement aux pays développés où les luttes des femmes pour leur intégration professionnelle ont porté des fruits, la majorité des femmes en Afrique se contentent de jouer les seconds rôles dans la société.

En effet, sur les 38 membres du gouvernement du Congo, par exemple, il y a seulement huit femmes ministres, alors que la nouvelle Constitution du pays met l'accent sur l'équité dans la nomination au sein des institutions publiques à des postes de responsabilité entre les femmes et les hommes. D'ailleurs, les statistiques disponibles sur la participation des femmes aux instances de prise de décisions publiées en 2015 montrent que les femmes représentent 21,7% dans l'administration publique centrale, 18,9% dans le pouvoir judiciaire, 13,8% dans l'administration des collectivités locales, 13,6% dans les commissions et administrations parlementaires. Leur taux de représentation est très insignifiant.

L'étude a permis de cibler les contraintes qui continuent à freiner l'implication et l'engagement des femmes dans la vie publique ainsi que les défis à relever. Il s'agit notamment des contraintes liées à la tradition qui réserve à la femme une place de second rôle induisant un manque de confiance en soi, et un faible niveau de formation. Ces contraintes relatives au statut de la femme, conduisent à une sorte de concurrence entre la vie familiale et la vie professionnelle. Il faut ajouter à cela les contraintes liées au respect des textes nationaux et internationaux ratifiés par le Congo.

De nombreuses études révèlent pourtant qu'investir dans l'autonomisation économique des femmes est l'un des moyens les plus efficaces de promouvoir une croissance économique inclusive et durable, et donc de réduire la pauvreté. Les femmes consacrant généralement une plus grande part de leurs revenus à l'éducation, à la santé et au bien être de leur famille que les hommes. De manière générale, les principaux freins à l'employabilité des jeunes et des femmes, dans les pays d'Afrique, restent l'inadéquation des cursus d'enseignements face aux perspectives d'emploi et la faible densité du tissu d'entreprises formelles qui limite le potentiel d'emplois. Elles sont plus nombreuses à arriver sur le marché du travail sans formation, et entrent dans la « vie professionnelle » à un âge plus précoce que les hommes, ce qui les rend plus vulnérables. Plus que ces derniers, elles créent leur propre emploi, souvent à travers des activités informelles faiblement rémunérées, a-t-on observé. Le thème de la journée de la femme de cette année « Les femmes dans un monde du travail en évolution planète 50-50 d'ici 2030 », cadre avec la situation économique précaire dont fait l'objet la plupart des femmes dans les pays à faible revenu.

Gulit Ngou

Santé

LES VERTUS DU MORINGA

Les responsables du Réseau National des Femmes et Climat du Congo (RENAFECC) ont appelé récemment à Brazzaville, les Congolais à intensifier la culture du Moringa Oleifera. Cet appel a été lancé à l'occasion du 1er anniversaire de cette association qui regroupe des ONG et associations qui œuvrent pour la protection de l'environnement au Congo, spécialement impliqués dans la lutte contre les effets des changements climatiques.

Ce premier anniversaire a été marqué par la promotion du Moringa Oleifera. Le Moringa Oleifera est un arbre qui constitue un outil essentiel à la prévention de plusieurs maladies grâce à sa forte teneur en protéines, vitamines et minéraux. Eu égard aux vertus de cette plante, le RENAFECC se propose d'apporter sa contribution à la

lutte contre les changements climatiques et à la protection de l'environnement grâce à ses propres efforts, à la volonté des pouvoirs publics et des partenaires internationaux. Le Moringa Oleifera est un arbre tropical dont les feuilles étaient déjà utilisées traditionnellement par la médecine indienne pour soigner de nombreux maux. A l'occasion de cet anniversaire,



plusieurs produits dérivés du Moringa ont été exposés. Cet arbre est classé par le « World Vegetable Center » comme « le légume le plus riche au monde en nutriments », a-t-on appris. Toutes les parties de la plante, des racines aux fleurs, sont utili-

sées en médecine ayurvédique. Mais ce sont les feuilles qui sont beaucoup plus appréciées par les végétariens, du fait de leur forte richesse en protéines végétales et de leur teneur en calcium, quatre fois plus que dans le lait.

Le Moringa s'utilise facilement en cuisine, sous forme de poudre, de graines à croquer, d'huile, etc. Il est donc à la fois un remède et un aliment. Il participe à l'activité et au maintien des fonctions biologiques et énergétiques du corps. Cet arbre est important dans le traitement des maladies comme l'anémie, l'asthme, la bronchite, le choléra, la conjonctivite, la toux, la tuberculose, le diabète, la dysenterie, le paludisme, l'ulcère d'estomac, les tumeurs, les troubles urinaires, les plaies et autres maladies. Il aide à l'élimination des toxines. Actuellement, plusieurs femmes pratiquent le maraî-

chage du Moringa, surtout à Pointe-Noire et à Brazzaville. Ces femmes gagnent leur vie avec des revenus mensuels de l'ordre de 80.000 à 100.000 francs CFA. Dans l'ensemble, près de 60.000 personnes ont été formées à sa culture et à son utilisation.

LE RENAFECC a été créé en 2015 dans le but de faire partie des organisations de la société civile congolaise soucieuse de la vulnérabilité de la femme face aux changements climatiques, et de leur engagement dans la lutte contre les émissions à effet de serre. Il se propose d'accompagner le gouvernement, entre autres, par le planting des arbres, l'agroforesterie couplée à la communication sociale, la création des espaces verts, le développement des activités génératrices de revenus (AGR).

Gulit Ngou

UN PASTEUR TRAFIQUANT D'IVOIRE ARRÊTÉ À BRAZZAVILLE

La reconstitution des faits indique que les pointes d'ivoire, pesant 30 kilogrammes ont été arrachés à au moins six éléphants par des braconniers qui écumant les riches forêts du département de la Cuvette. Les deux trafiquants arrêtés dont un pasteur pris en flagrance à Bacongo avouent les faits reprochés et précisent que la navette entre eux, les intermédiaires et les braconniers se fait à bord d'un canot rapide entre le Fleuve-Congo et la rivière Alima.

Le pasteur et son complice tous de nationalité congolaise sur les traces de qui étaient la brigade territoriale de la gendarmerie de Bacongo grâce aux indices fournis par la direction départementale de l'économie forestière et les spécialistes du projet d'appui à l'application de la loi sur la protection de la faune (Palf). Leur interpellation a eu lieu lundi 13 mars dernier pendant que les deux hommes retranchés dans leur cache, admiraient la qualité du produit, calculaient les potentiels bénéfiques et répertoriaient les probables acheteurs.

Impie mais pasteur
Les investigations menées

par la gendarmerie et les premiers éléments issus des interrogatoires donnent des détails selon lesquels, les deux délinquants exercent dans le trafic d'ivoire depuis longtemps et en ont engrangé assez de bénéfices. Leur criminalité est restée pendant longtemps insoupçonnée parce que l'un des deux est un « homme de Dieu ». Pasteur de son état, l'étiquette suffisait pour qu'il soit à l'abri de tout regard inquisiteur. A l'annonce de l'interpellation d'un homme que d'aucuns croyaient irréprochable du fait de son pastorat, les interrogations et les doutes de certains ont été très vite effacés par les informations données. En effet, racontent les deux



délinquants, « les ivoires proviennent du département de la Cuvette. Notamment dans les localités frontalières avec la République démocratique du Congo (Rdc) ». Ils ont fait aussi des aveux selon lesquels le pasteur et son complice vivent exclusivement du trafic d'ivoire,

depuis longtemps. « D'autres sources d'approvisionnement seraient en Rdc. Un canot-rapide sur le fleuve Congo et la rivière Alima et véhicules sur la route nationale N°2 sont les principaux moyens de transport des ivoires jusqu'à Brazzaville ». Sur place, ils contactent des intermédiaires et des acheteurs. En réalité, les deux hommes sont un des maillons essentiels d'un réseau mafieux aussi complexe ayant de nombreuses ramifications.

Un trafic interdit mais exponentiel

A cause de la richesse de ses écosystèmes fauniques, le Congo devient, à l'instar de nombreux pays d'Afrique et du monde, une plaque tournante du trafic des espèces animales entièrement protégées, malgré la rigidité de son arsenal juridique en la matière. Ces dernières années, les organismes spécialisés dans la protection de la faune indiquent que le trafic des espèces fauniques au monde est devenu plus organisé, plus lucratif, plus mondialement répandu, et plus dangereux que jamais. Un rapport publié par Wildlife

conservation society (Wcs) énonce que les éléphants des forêts d'Afrique ont décliné de 62% en 10 ans. Ce même rapport ajoute que chaque 15 minutes, en moyenne un éléphant est illégalement abattu sur le continent africain pour nourrir une demande insatiable en ivoire. Pour leur part, le pasteur et son acolyte dont la gendarmerie a gardé l'anonymat pour les besoins d'enquête, encourtent des peines allant jusqu'à cinq ans d'emprisonnement ferme. Car, au Congo, la loi dispose que l'éléphant est une espèce intégralement protégée. Or, « l'importation, l'exportation, la détention et le transit sur le territoire national des espèces intégralement protégées, ainsi que de leurs trophées sont strictement interdits » par la loi. La mise à nu, au cœur de Brazzaville, d'une partie d'un réseau dont la qualité des acteurs écartait tout soupçon, renseigne sur l'ampleur de la tolérance zéro dans laquelle s'est engagé le Congo en matière de la protection de l'environnement.

Marlène Samba



◆ La femme véritable bureau de la femme
Les femmes du monde entier répètent à l'envi leur engagement pour la cause de la gent féminine, que ce soit la femme intellectuelle, paysanne ou commerçante... Le constat est qu'elles sont très sévères à l'égard du sexe masculin, accusé de tous les maux de la terre. Que dire alors des femmes elles-mêmes, quand elles sapent leurs propres efforts ? En effet, qui de l'homme ou de la femme fait plus de mal aux veuves, en les dépossédant de leur héritage, à la mort de leurs époux ? Qui se permet de soumettre les mêmes veuves à des traitements dégradants ? Pour découvrir le vrai visage de la femme, il n'y a qu'à observer leurs comportements au sein des administrations dont la gestion est confiée à une femme. Souvent, c'est d'une main de fer que les femmes administrent. Généralement, elles se déchargent impitoyablement sur leurs semblables à la moindre faille. Ce qui fait que les femmes travailleuses préfèrent être sous l'autorité des responsables de sexe masculin, jugés plus ouverts, plus tolérants et plus humains. Est-il besoin d'interroger la condition de la femme dans les maternités quand elle y arrive pour donner la vie ? Nous le savons tous, dans les blocs d'accouchement, les femmes subissent les pires humiliations de la part des sages femmes. De même,

partout où se pratique l'excision, ce sont des femmes qui se permettent de mutiler d'autres femmes. Autant de cruautés, autant d'atrocités de la femme à l'égard de la femme que les femmes ne dénoncent que du bout des lèvres. Dans le domaine politique, les contreperformances des femmes candidates aux différents scrutins permettent aisément de constater que les femmes se mentent à elles-mêmes. Sinon, comment comprendre qu'étant les plus nombreuses, elles soient battues par les hommes, moins nombreux ? Il n'y a aucun doute, elles ont toujours trahi leurs professions de foi, en préférant voter massivement pour les candidats de sexe masculin, au détriment de leurs sœurs dont la valeur n'est reconnue qu'à l'occasion des festivités du 8 mars.

◆ N'est pas « Excellence » qui veut
« Son Excellence », est un prédicat honorifique régi par les conventions diplomatiques et ecclésiastiques. Ce terme est traditionnellement utilisé pour désigner un chef d'Etat ou de gouvernement. Il s'applique aussi au ministre des affaires étrangères, ainsi qu'aux ambassadeurs. Sauf abus de langage, un chef d'Etat, un chef de gouvernement ou un ministre des affaires étrangères ne sont désignés comme « Excellence » qu'en dehors des frontières nationales ou par des personnalités étrangères. Mais, au Congo, on assiste à un

usage altéré du vocable « Excellence », servi à toutes les sauces et appliqué de manière inappropriée à tous les niveaux de personnalités ou dignitaires. Toutes les autorités se plaisent bien dans cette peau. « Son Excellence monsieur le ministre, Son Excellence monsieur le député, ou Son Excellence monsieur le Préfet, Son Excellence monsieur le maire... », entend-on souvent dire. Flatterie ou ignorance ? La tendance est si prononcée qu'il ne nous reste plus qu'à désigner ainsi nos chefs de villages, en raison de la courtoisie qui leur est due. Pourtant, le protocole, qu'il soit national ou international, est un faisceau de gestes, de distances, de mots ou de silences. Dans l'ordre politique ou des relations internationales, la construction des rituels est toujours faite de codes, de paroles et d'attitudes. Il convient donc que chaque mot soit employé à bon escient, au moment approprié et pour les dignitaires qui en ont le droit, quand il s'agit de les distinguer.
◆ Des bilans toujours positifs alors que le pays sombre
On se croit dans un pays de monstres. Le Congo est-il peuplé d'extraterrestres ? Cette question vaut son pesant d'or, au regard du mauvais état de santé du pays sur tous les plans, contrairement aux résultats publiés à l'issue des conseils d'administration de nos grandes entreprises et sociétés ; des bilans

globalement positifs, pendant ce temps, les mêmes entreprises battent de l'aile. Ceux qui tiennent ces propos, croient ainsi tromper les 4 millions de Congolais que nous sommes. Pourtant, dans presque tous les secteurs, les voyants sont au rouge. Les plaintes fusent de partout : l'école congolaise émet de lourds et pénibles gémissements, tandis que les hôpitaux et dispensaires croupissent sous le poids de nombreux maux à n'en point finir ; dans les grandes villes, les usagers souffrent des mauvais services des transports en commun. Mais, dans les rapports de fin d'année, les responsables de ces administrations affichent un optimisme sans limite. Aujourd'hui, la situation des gouffres à milliards comme la SNE, SNDE, Ecair, CFCO, STPU, ARC, les Villages agricoles..., ne cesse d'interpeller la conscience collective. Ce qui a suscité le coup de gueule du célèbre artiste musicien Roga-Roga dans son opus « Congolais tika ». Le Chef de l'Etat lui-même, n'a-t-il pas attiré l'attention de ses compatriotes, en les appelant à l'observance de la rigueur et à la vérité ? « Congolais tika » et la « vérité », pour dire : arrêtons tous les mensonges qui tuent le pays en douceur. Arrêtons d'évoquer des bilans toujours positifs, alors que les entreprises sont sous perfusion. □

Education

REPRISE DES COURS A L'UNIVERSITE MARIEN NGOUABI

Les étudiants de l'Université Marien Ngouabi, ont suspendu depuis la semaine dernière, leur mouvement de grève déclenché le 22 février par le principal syndicat, l'Union Libre des Elèves et Etudiants du Congo (ULEECO).



Cette suspension fait suite à l'aboutissement des pourparlers avec le ministre de l'enseignement supérieur, M. Bruno Jean Richard Itoua. Parmi les revendications des étudiants figurait notamment le paiement de la bourse, dont le principal syndicat avait posé comme condition sine qua non pour la reprise des cours.

A l'annonce du paiement de la bourse, les cours ont aussitôt repris à la Faculté des Lettres, des Sciences Humaines et des Arts (FLSHA), considérée comme le centre névralgique de l'Université Marien Ngouabi. A cet effet, les guichets de banques de Brazzaville sont pris d'assaut depuis la semaine dernière par des étudiants qui perçoivent leur dernier trimestre de bourse au titre de l'année 2016. Cette bourse est payée après trois semaines de grève dans les

facultés de l'unique université publique du Congo.

Pendant plusieurs jours, les étudiants ont tenu tête aux éléments de la force publique qui tentaient de disperser leur mouvement de protestation. A la Faculté des Sciences Economiques comme à la FLSHA, la grève a impacté négativement sur le calendrier des examens. «*Nous ne faisons la grève que lorsqu'il s'agit de la bourse. Mais, sur les conditions d'études, les étudiants ne font absolument rien*», a réagi M. Orsey Tsoumou, étudiant non boursier en master Philosophie.

A l'Ecole Normale Supérieure (ENS), les sessions d'examens n'ont pas été perturbées. Les examens ont pu avoir lieu dans cet établissement où sont formés les enseignants de collèges et de lycées, ainsi que les inspecteurs de l'enseignement, a-t-on constaté.

Le durcissement du mouvement des étudiants avait conduit à la suspension des examens à la FLSHA, le 6 mars dernier. «*Cette interruption a eu des incidences sur le calendrier des examens qui est renvoyé au 10 avril*», ont déploré les responsables de la scolarité de cette faculté.

Les autorités de l'université affirment avoir à cœur la situation des étudiants. Le directeur général des affaires sociales et œuvres universitaires, chargé des bourses, M. Grégoire Ossébi, a annoncé à la veille du paiement de cette bourse, que les étudiants vivant avec handicap et les autochtones allaient bénéficier de la bourse dès leur première année dans cet établissement.

Pour lui, «*ils ne devront plus d'abord réaliser un succès comme tous les autres étudiants. Cinq établissements privés agréés par l'Etat bénéficieront également de la bourse cette année*».

Pour cette année académique, le gouvernement a prévu dans le budget, 30 milliards de FCFA destinés à la bourse des étudiants. Mais la situation économique du pays retarde parfois le décaissement de ces fonds, ce qui provoque des protestations dans le milieu étudiant.

Gulit Ngou

Littérature

« FRIC EN AFRIQUE » UN LIVRE POUR DEPROGRAMMER LE LOGICIEL MENTAL DES AFRICAINS

L'écrivain camerounais, M. Célestin Tanda, vient de présenter au public de Brazzaville, sous le parrainage du forum des gens de lettres (FGL), son nouveau roman intitulé «*Fric en Afrique*», un livre pour déprogrammer le logiciel mental des Africains infecté par le désir immodéré de l'argent.

Publié aux Editions L'Harmattan-Congo en 2017, «*Fric en Afrique*» sous-titré «*La honte continentale*» et préfacé par M. Pierre Ntsemou, est un roman de 129 pages, subdivisé en 17 chapitres titrés, parmi lesquels «*Fierté noire*», «*Décembre en Afrique*», «*Xénophobie et tribalisme*» et «*L'argent plus important que l'être humain*».

Le livre de M. Tanda se révèle comme une étude des mœurs africaines par rapport à l'influence de l'argent. En Afrique, pour du fric, l'homme s'aventure dans la mare au diable en se faisant acteur ou partisan de toute sale et basse besogne ou de tout délit majeur ou mineur. Loin d'en faire son bon maître, l'homme africain, se laissant

contour. Il a la capacité de tenir le lecteur en haleine», a-t-il dit. Pour sa part, le critique littéraire, M. Obambe Ngakosso, reconnaissant la simplicité du style de l'auteur, a décrit le livre présenté comme un ensemble de réflexions mis à la portée du lecteur africain pour l'amener à se regarder avec un œil critique. De ce fait, il a préféré classer l'œuvre de M. Tanda dans le registre des essais.

Poursuivant dans le même ordre d'idées, M. Benoît Moundélé Ngollo, écrivain congolais, a noté que le livre de M. Tanda est loin d'être le fruit d'une imagination, car il relate des histoires réelles et évoque des villes, des pays et des nationalités vraisemblables. Pour cette raison,



subir l'ascendance du fric, en fait son arme pour s'imposer et assujettir les autres.

De l'avis du présentateur, M. Willy Ngom, le livre de M. Tanda est une œuvre réaliste qui vante les valeurs africaines, tout en dénonçant les antivaleurs. De ses notes de lecture, il découle que M. Ngom a constaté que le premier chapitre est une louange à la gloire de Dieu qui a réalisé une œuvre merveilleuse en créant l'homme.

Selon le préfacier, M. Pierre Ntsemou, l'auteur a produit une œuvre qui met en exergue son talent de conteur. «*M. Tanda a le talent de*

a-t-il ajouté, l'œuvre présentée devrait être considérée comme un essai.

S'agissant du souci relatif au genre littéraire dans lequel il faille ranger son livre, M. Tanda a répondu ce qui suit : «*En écrivant ce livre, ma préoccupation a été de faire passer un message*». M. Célestin Tanda est né à Batcham, au Cameroun. Il réside au Congo où il exerce la profession de phytothérapeute. «*Les mystères du monde pénitencier*» est son premier roman, édité chez L'Harmattan-Congo en 2013.

G.N.

LE PATRIOTE

Siège: 106 bis,
Rue Ewo - Ouenzé

N° MAT. 053/MCRP/DGA/DPE
DU 25 MARS 2010

TEL. 06.664.18.19 /
05.578.72.05

Coupes africaines inter-clubs de la C.A.F

AVEU D'IMPUISSANCE DU FOOT CONGOLAIS

A l'heure qu'il est, le second tour des coupes africaines inter-clubs a définitivement rendu son verdict. Il est vrai qu'il existe en football pas mal de résultats à contre-courant de la logique. Mais au regard des résultats de la manche-aller le foot congolais devrait être en train de faire son deuil en ce moment.

Pas étonnant. Cela fait un bon moment déjà que la voie du jardin est barrée pour le football congolais. Les lauriers ont déjà été coupés. Il n'y a donc plus que les vendeurs d'illusions pour nous encombrer de poudre aux yeux. C'est un peu comme si l'on refusait de voir la vérité en face. Au classement Fifa, on vient de passer de la 76^e à la 78^e place. En Afrique, le Congo est la 18^e nation au classement. Les équipes nationales, toutes versions confondues, broient désormais du noir. L'administration, quant à elle, a été reconnue coupable de fraude. Ce qui a occasionné la disqualification des Diables-Rouges cadets pour Gabon 2017. Les équipes de clubs, quant à elles, n'ont pas pesé lourd en ligue des champions et en coupe de la CAF. Il ne sert donc à rien de se voiler la face. Le football congolais se porte très mal. On a beau nous reprocher de remuer continuellement le couteau



dans la plaie. Il faut pourtant qu'on en parle pour que tout le monde songe à travailler pour tenter d'inverser la tendance. Car au rythme où vont les choses, la poisse va définitivement coller à notre peau. Depuis lundi 13 mars 2017 le technicien français, Sébastien Migné, a signé avec le Congo un contrat de deux ans. Ses missions ont déjà été prescrites dans l'appel à candidatures.

Mais en l'état actuel des choses, il vaut mieux revoir avec Sébastien Migné ce qu'il y a à faire. Car, dans le football congolais, tout est à refaire et plein de choses sont à revoir. On ne peut plus fonctionner tel qu'on le fait. Les causes de nos malheurs sont dans l'organisation du système, la gestion ordurière du football, l'indifférence de bon nombre d'opérateurs, et le mercantilisme à outrance

des acteurs. Il n'y a plus rien de crédible aujourd'hui. Tout peut s'acheter, tout peut se vendre. Le degré de « prostitution » est plus que jamais inquiétant.

Pourquoi se résigner ?

Les congolais sont dans l'ensemble de très beaux parleurs. Mais, le plus souvent, entre ce qu'ils disent et ce qu'ils font, le fossé est énorme. Simplement, parce qu'il y a une incapacité avérée à fonctionner sur un programme d'action et à prendre ou à tenir des engagements majeurs face aux attentes générales. Aussi se dégage l'impression d'un travail fait au brouillon et jamais mis au propre. D'où les éternels tâtonnements qui ramènent toujours à la case départ. C'est donc un réel problème d'hommes depuis les clubs jusqu'à la fédération congolaise de football. Qui sont les dirigeants de clubs et que font-ils ? Les questions méritent d'être posées et analysées froidement. C'est de là, sans doute, que proviennent tous nos malheurs. Car ce n'est pas tout de réunir des jeunes, et de les entretenir. Il s'agit aussi de les enca-

drer et d'en faire de vrais hommes. Mais il n'y a que de vrais dirigeants pour être à la hauteur d'une si noble mission. Nos dirigeants ont donc besoin de s'adapter à l'évolution du temps et de bénéficier eux aussi d'une solide formation. Il faut bien qu'ils prennent conscience de leurs responsabilités. Car la fédération, elle, n'est qu'une émanation des clubs. Mais ce qui se passe présentement chez nous est tout simplement déplorable. Ce qui fait encore plus de mal c'est que rien ne se fait pour sortir le football congolais de son impuissance. Malgré la médiocrité des performances on pense être dans le vrai en se contentant de la routine. Organisation coupe-championnat, cela suffit pour les gestionnaires de tirer le football vers le haut. Mais, visiblement, cela ressemble plutôt à la démission qui ne dit pas son nom ou à la résignation. Car, comme pour un élève, comment ne pas s'admettre aux examens et être bon ? Il faut prendre le courage de se remettre en cause pour changer les choses dans le sens d'inverser la tendance. Il n'est pas encore trop tard pour bien faire.

Georges Engouma

Diables-Rouges football

SÉBASTIEN MIGNÉ, L'ANCIEN ADJOINT DE CLAUDE LEROY, SUCCÈDE À PIERRE LECHANTRE

Lundi 13 mars 2017 autour de 14 heures, heure de Brazzaville, Sébastien Migné a signé le contrat qui le lie désormais au Congo pour deux ans.

Oublié « l'imbroglio » relevé par Camille Delourne dans la livraison N° 2850 du quotidien « Les dépêches de Brazzaville » du 27 février 2017. En effet, selon notre confrère, Sébastien Migné avait affirmé dans le compte twitter de la fédération togolaise de football : « je n'ai fait acte de candidature ni mandaté personne à cet effet au poste de sélectionneur du Congo ». Mais, renseignements pris, il semblerait que ce soit plutôt une astuce pour ne pas mettre à mal la transaction car, après tout, le contrat avec le Togo était plutôt signé par Claude Leroy. Il reste que le démenti de Sébastien Migné avait été effectivement relayé par la page Facebook « Diables-Rouges du Congo/plus de foot » et par le site Africa Top Spot basé au Togo. Maintenant, c'est clair et net, tout ce beau monde a été « driblé ». Sébastien Migné, en



ce moment, est bel et bien le patron des Diables-rouges. Le temps n'est donc plus à la polémique, à la contestation ou au débat puisque rien, absolument rien, ne peut remettre le contrat en cause. Visiblement, la fédération congolaise de football a choisi la carte de l'assurance. Elle connaît bien Migné qui a été de la campa-

gne du dernier tournoi de la Cemac au Gabon, de celle du championnat d'Afrique des nations en Afrique du sud en 2014 et enfin de la CAN 2015 en Guinée Equatoriale. Ce qui sous-entend clairement que la Fecofoot ne doute pas de la compétence de l'ex-adjoint de Claude Leroy. Quant à Sébastien Migné, il sait là où il pose ses valises. Il y a comme une complicité établie de longue date.

Maintenant, place au travail

Sébastien Migné sait qu'il lui faut qualifier le Congo pour la phase finale de la 32^e coupe d'Afrique des nations de 2019 au Cameroun. S'il a accepté c'est qu'il croit la chose possible. Il a sûrement sa petite idée sur la question. On ne l'imagine pas être un « autre chasseur de primes » avec pour arrière-pensée de ruiner l'Etat congolais. C'est ici sans doute que se joue son avenir dans ce métier car en cas de fiasco, ce sera l'anonymat pour toujours. Car

c'est pour la première fois qu'il est le patron principal d'une équipe. Une équipe qui est à la recherche de sa gloire passée mais qui a le malheur de posséder une élite en dessous de la moyenne. Une seule victoire dans un match comptant pour du beurre, deux nuls et quatre défaites, le bilan de Pierre Lechantre traduit sans doute de manière fidèle le niveau actuel du football congolais. Sébastien Migné va devoir faire preuve de génie, de diplomatie pour convaincre les talents encore indécis, d'imagination et de compétence pour s'en sortir. Le football n'étant pas une affaire de baguette magique, c'est plutôt le travail qui est porteur de fruits. Et ce travail est multiforme. A commencer par fonder dans l'environnement, convaincre les uns et les autres d'adhérer au projet, ensuite se mettre en confiance et gagner des matches enfin. Sébastien Migné va devoir voir un maximum de matches du championnat national ligue 1, observer également un maximum de joueurs de la

diaspora et les convaincre tout comme de faire les choix qui s'imposent. Pas simple du tout du moment où il doit disposer des moyens de cette politique dans un contexte financier difficile. Déjà, dans moins d'une semaine, il y aura un test-match contre la Mauritanie. Bien qu'amical ce match aura cependant une grosse importance pour l'image du nouvel entraîneur-sélectionneur. Car, à force de perdre, le public est devenu trop sensible, trop allergique voire violent. Il est même déjà arrivé à la conclusion comme quoi il n'y a plus rien à attendre des Diables-rouges. L'honneur et la fierté traînent depuis longtemps dans la boue. Voilà pourquoi Sébastien Migné, en acceptant d'être partant pour les résultats immédiats, a intérêt à ne pas passer à côté de sa mission.

Nathan Tsongou

Site:www.lepatriote-congobrazza.com : E-mail : lepatriotecongo@yahoo.fr

N°421 du 21 mars 2017 - Le Patriote

Confédération Africaine de Football (C.A.F.)

LE PRÉSIDENT ISSA HAYATOU CÈDE ENFIN LE TÉMOIN APRÈS PRÈS DE 30 ANS DE RÈGNE

Jeudi 16 mars 2017 Addis-Abeba, la capitale éthiopienne, a vécu un événement qui fera date. Au pouvoir depuis 1988 le camerounais Issa Hayatou, qui postulait à un 8^e mandat à la tête de la confédération africaine de football (C.A.F.), a été enfin battu par le malgache Ahmad Ahmad par 34 voix contre 20.

Pour beaucoup le verdict a tout l'air d'un tremblement de terre. Mais, en réalité, c'est le monde qui est en train de changer avec l'italien Gianni Infantino à la tête de la fédération internationale de football association (Fifa). Il était lui-même là à Addis Abeba (Ethiopie) en train de préparer sa propre réélection. Il s'est donc investi personnellement dans une campagne où l'objectif était d'abord de faire partir tous ceux-là qui ont contribué à décrédibiliser la fédération internationale de football. Ahmad Ahmad, l'adversaire d'Issa Hayatou, n'est peut-être pas un saint dans la mesure où son nom a été cité dans le « Qatargate » où il est soupçonné d'avoir touché trente (30) millions de dollars de pots-de-vin. Mais aux yeux du nouveau patron de la Fifa, il apparaît plutôt comme le moindre mal. Aussi la victoire d'Ahmad Ahmad est d'abord celle de Gianni-Infantino qui a pris l'engagement d'assainir le milieu du football qui était trop opaque et trop pourri. On dit que le président de la Fifa a fait le porte-à-porte pour obtenir ce qui vient de se passer dans la capitale éthiopienne. Mais le combat n'est pas pour autant fini. Il doit se poursuivre et prendra sûrement du temps car une forte résistance va s'organiser à partir des associations nationales. Mais c'est encourageant d'avoir fait le premier pas car c'est un signal fort qui a été envoyé.

Grand merci quand même à Issa Hayatou

Le pouvoir use, c'est une certitude. Car Issa Hayatou est arrivé à la tête de la confédération africaine de football à l'âge de 42 ans. Il était plein d'idées, très dynamique, combatif et savait convaincre. Il a obtenu le passage de la phase finale de la coupe d'Afrique des nations de huit équipes en 1990 à douze puis seize équipes. Alors que le championnat d'Afrique des nations, version junior, se disputait en matches aller-retour jusqu'en 1989, la phase finale a été instaurée à compter de 1991.

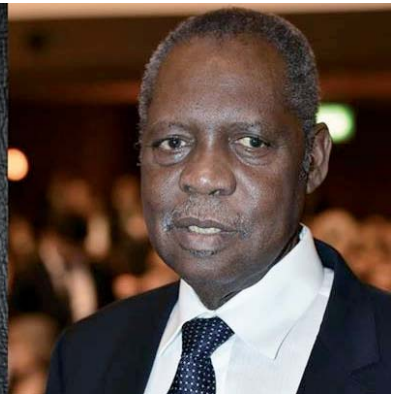
En 1995, c'est le championnat d'Afrique des U17 qui a été créé. Mais trois ans plus tôt l'Afrique avait déjà vu naître la coupe de la confédération puis en 1994 la super-coupe dont la première édition a eu lieu à Abidjan (Côte d'Ivoire) entre l'Africa sport et le Wydad de Casablanca.

A partir de 1997 la coupe d'Afrique des clubs champions devient la C.A.F champion's league avec un format de championnat à partir des quarts de finale. En 2009 l'Afrique du football accueille la naissance du championnat d'Afrique des nations au profit des joueurs africains évoluant uniquement sur le continent. En plus, sur l'initiative d'Issa Hayatou, un siège flambant neuf a été construit dans la banlieue sud du Caire non loin des pyramides de Guizeh. Le siège ultramoderne à quatre niveaux couvre une superficie de 5.000 m². C'est le combat d'Issa Hayatou qui a permis qu'en phase finale de coupe du monde l'Afrique passe de deux à trois places en 1994 puis de trois à cinq en 1998. Sous le règne du camerounais un arbitre africain, Said Belgola, a officié en 1998 à Paris (France) la finale de la coupe du monde entre la France et le Brésil. C'est pour tout cela que le désormais ancien président de la C.A.F a reçu plusieurs distinctions honorifiques notamment au Ghana, au Nigeria, en Côte d'Ivoire, au Cameroun, au Sénégal, au Maroc et en Afrique du sud. Il est également détenteur de l'ordre de mérite de l'Association des Comités nationaux Olympiques. C'est ainsi que peut se résumer l'œuvre de ce professeur d'éducation physique et sportive qui a connu plusieurs autres expériences dans sa vie avant d'accéder à la tête de la C.A.F.

En effet, Issa Hayatou a été membre de l'équipe nationale camerounaise d'athlétisme lors des premiers jeux africains de 1965 à Brazzaville, champion du Cameroun des 400 et 800m et membre de l'équipe nationale de basket-ball. Neuf ans



Ahmad Ahmad, le vainqueur



Issa Hayatou, le vaincu

durant, de 1974 à 1983, il a été secrétaire général de la fédération camerounaise de football et en même temps, de 1982 à 1986, il a exercé comme directeur des sports au ministère de la jeunesse et des sports. En 1986, il est devenu président de la fédération camerounaise de football. Mais c'est seulement en 2001 qu'il a été élu membre du comité international olympique.

Un grand dirigeant sportif donc mais...

Issa Hayatou est né prince dans une cité située sur les bords de la Bénoué au Cameroun dans une famille aisée. En tout cas devant les Hayatou on ne peut que s'agenouiller. En 1921 Hayatou père avait pris le pouvoir comme lamido. Il laissera une ville de Garoua moderne, des rues larges et des immeubles ainsi que vingt-sept filles et vingt fils. Les Hayatou sont des gens très urbains et occidentalisés. Issa, né le 9 août 1946, fait partie des maîtres du royaume. A Garoua, on ne succède à un lamido que lorsqu'il rend l'âme. On pensait que ce serait, peut-être, le cas pour Issa à la tête de la C.A.F. Mais le « chef de village » à la C.A.F a eu pas mal de dérapages qui viennent de conduire à sa perte. D'abord en 2012 un sérieux concurrent, l'ivoirien Jacques Anouma, se présente pour prendre la tête de la C.A.F, Issa Hayatou fait modifier les textes pour bloquer la candidature de son rival. Lorsque se profile une autre menace, celle de la limite d'âge, il fait sauter la règle des 70 ans. D'autre part, on ne critique pas ouvertement un lamido. Ce qui explique qu'il écrase sans pitié les récalcitrants et les

ex-communié avant éventuellement de les pardonner les togolais sanctionnés en 2010 au terme du drame de Cabinda en savent quelque chose tout comme le Maroc qui s'est vu retirer l'organisation de la C.A.N 2015 suite à l'épidémie Ebola. On ne peut pas non plus oublier le cas tunisien suite à un arbitrage désastreux de Guinée Equatoriale-Tunisie lors de la C.A.N 2015. On dit d'Issa Hayatou qu'il n'accepte pas la contradiction et c'est de la sorte qu'il a tenu son « lamidat » de main de fer avec la complicité de ses proches notamment le tunisien Tarek Bouckamaoui et le Congolais Selemani Constant Omari. Tout était verrouillé et tous les paramètres maîtrisés. Plusieurs associations nationales ont fini par être contaminées. En décembre 2011 Issa Hayatou a été cité dans le scandale ISL, la société de marketing qui gérait les droits de retransmission de la coupe du monde et les contrats commerciaux de la Fifa. Mais on s'est rendu compte que cette société était aussi très active dans le versement des retro-commissions. Issa Hayatou avait perçu cent mille francs français en liquide en 1995 et le comité international olympique (CIO) lui a infligé un blâme. Mais il y a aussi des accusations qui pleuvent depuis que la coupe du monde 2022 a été attribuée au Qatar. Le journal « Sunday Times » a révélé en juin 2014 des e-mails compromettants et des virements d'argent suspects. Le camerounais aurait été au cœur de la stratégie ayant abouti au vote du Qatar pour la coupe du monde 2022. Ce n'est d'ailleurs pas pour rien que le Qatar a « sponsorisé » le congrès de la C.A.F tenu à Luanda (Angola) en 2010.

Le Qatar est intervenu à hauteur de neuf cent millions de francs CFA alors que la CAF, elle-même, est suffisamment riche.

Dans la capitale angolaise Phaedra Almajid, une dame qui était chargée de la communication au sein de l'équipe de la campagne du Qatar, assure qu'Issa Hayatou, Jacques Anouma et Amos Adamu ont reçu des pots-de-vin des mains de Cheik Mohamed, le président du comité d'organisation pour la CM 2022 au Qatar. Aussi, même s'il est issu d'une famille suffisamment riche, Issa Hayatou n'a pas craché sur l'argent. Bien au contraire, il va jouer désormais d'une retraite très tranquille. Le problème, c'est qu'il a créé des conditions pour que bon nombre d'associations nationales se mettent aujourd'hui à braver les gouvernements et à échapper au contrôle de ces derniers. Elles forment de nos jours un « Etat dans un Etat ». Heureusement, Gianni Infantino est arrivé à la tête de la Fifa et ces choses-là vont sûrement changer un jour. C'est, peut-être, l'une des grandes missions confiées à Ahmad Ahmad, 57 ans et nouveau président de la C.A.F. Le malgache, en fin de compte, n'est pas n'importe qui. Il est président de la fédération malgache de football depuis 2003. Mais avant, il a déjà été secrétaire d'état aux sports, ministre de la pêche et vice-président du sénat. Il envisage de déplacer le déroulement de la phase finale de la CAN de janvier-février à l'été (juin-juillet) et de faire disputer ce tournoi tous les quatre ans. Mais, en attendant, souhaitons la bienvenue au nouveau président.

Georges Engouma